

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 8 au 14 avril 2011 - N° 6359 - 60^{ème} année

BLUES JAZZ ROCK EQUINOXE 2011

THÉÂTRE MUNICIPAL DE BASTIA

14 - 15 - 16 AVRIL / 20H30

14 . ELLIOTT MURPHY

14 . BASTIA BLUE BAND

15 . BERNIE MARSDEN

15 . L. CORYELL - G. POLETTI

16 . EDDIE PALMIERI

Le Département s'investit dans le développement durable par la protection de la nature

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un Agenda 21 local et à l'occasion de la semaine du développement durable, le Conseil Général de la Haute-Corse a voulu contribuer, par l'organisation d'une journée de ramassage des ordures sur le site de Mucchiata à Venzolasca, à la promotion d'actions citoyennes et néanmoins fortement ancrées dans le territoire.

Conformément aux préceptes du développement durable, désormais inscrits dans le préambule de la Constitution, cette action répond à trois objectifs : écologique, économique et social.

Il s'agit en premier lieu de favoriser par tous les moyens la protection et la valorisation d'un espace naturel, ici remarquable, par un geste écologique fort ; plus de deux kilomètres de linéaire côtier ainsi que l'espace dunaire environnant, peuplé de genévriers endémiques, ont été quadrillés par de véritables brigades vertes, constituées du grand public qui avait répondu nombreux à la sollicitation de l'institution sur la commune de **Venzolasca**, et encadrées par les **agents départementaux du service de gestion des terrains du littoral**.

Plus de 100 kg de débris ont pu être récoltés en quelques heures; le fruit de ce ramassage étant constitué des matières plastiques, particulièrement nuisibles au milieu marin, mais également des pneus, ferrailles, chaussures, et même d'un reste de gazinière.

Si elle s'inscrit dans le cadre d'une opération qui se veut exemplaire et destinée à sensibiliser le grand public à l'exigence de propreté, cette action démontre également que le littoral, à l'aube d'une sai-



Le président Joseph Castelli s'est réjoui de l'implication du public

Les autres manifestations

Les 6 et 7 avril 2011

Journées portes ouvertes : Ateliers / animations dans les locaux de l'Hôtel du Département (1er étage) de 10h à 18h

son touristique, est un bien partagé en **Corse** par de nombreuses communes; elle est certainement un encouragement pour l'ensemble des communautés vivant près de la mer à considérer que son état nous concerne tous.

L'engagement des institutions publiques en faveur de cette protec-

tion est en ce sens un véritable investissement sur l'avenir, car les déchets côtiers ne sont pas simplement recyclés, mais c'est le paysage même, support aux activités de l'homme, qui est ainsi régénéré et préparé pour les générations futures d'usagers. Enfin cette action démontre que l'on peut autour d'une cause réunir élus, agents publics dont c'est la mission et grand public dans un cadre productif où le lien social est omniprésent autour de l'idée de protection de la nature. Les enfants avaient répondu présents et leur geste souligne la portée éducative que sous-entend la démarche de développement durable.



La journée a réuni petits et grands

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● «**Corse Terre de Sang**» à la une d'un grand hebdomadaire français ! Poursuivant dans les pages intérieures : «L'île de Beauté, Terre de Sang», avec un début d'article ainsi libellé : «**Corse. Disparitions, meurtres, règlements de compte, le crime prospère dans l'île. Enquête.**»

Rien que ça ! Il faut croire que la Corse se vend bien avec de telles «unes» qui contribuent, pourtant, à faire de notre île une «exception» dans une société française et mondiale où la violence, le crime, les règlements de compte et le sordide constituent, malheureusement, le quotidien de la vie des quartiers des villes et des campagnes !

Jeter en pâture, ainsi, une région, contribue à mieux stigmatiser une société insulaire qui, sans être épargnée par ce mal endémique qu'est la violence, n'en est pas pour autant la matrice, comme ce genre «d'enquête» voudrait le donner à penser !

Même si l'on doit condamner avec fermeté toute atteinte à la vie d'autrui comme à sa liberté et au droit pour chacun à vivre en paix, force est de reconnaître que les médias nationaux s'acharnent à vouloir véhiculer l'image d'une Corse vouée à toutes les turpitudes.

Comment peut-on laisser ainsi, bafouer une région et stigmatiser sa population, sans réagir !

Ah ! Si les Corses, nous étions... ! Bien sûr la violence, en Corse aussi s'exprime et qui ne la condamne ! Mais plus que condamner, il est indispensable d'œuvrer à l'édification d'une Société du Respect, du Partage, de la Fraternité et de la Solidarité.

Mais, là, plus de donneurs de leçons à portée de vue et même au-delà de l'horizon d'une société que ces mêmes médias contribuent à polluer par l'étalage permanent de l'égoïsme et de la domination des uns sur les autres, distillant le venin puisé au raz des caniveaux et trié dans les poubelles d'une société des hommes où Caïn se terre toujours dans la tombe espérant ne plus voir «l'œil !» qui le poursuit... !

«U troppu, une fois de plus, stroppia» !

Cela écrit, notre journal, condamne avec force toutes les violences et s'inquiète de celles qui touchent en particulier, notre île ! Tout doit être mis en œuvre pour créer les conditions du Respect mutuel, condition sine qua non pour l'avènement d'une société apaisée !

Mais, la liberté de la presse n'autorise pas le n'importe quoi. Elle exige, elle aussi, le Respect de l'information qui ne peut se contenter de titres racoleurs et encore moins d'amalgames faciles...

Fric quand tu nous tiens !

● **La France du faux semblant** en politique, et en trompe l'œil, existe et fait fonctionner les institutions.

Les enfants, en France, continuent à être instruits de l'Histoire, fondée sur le mythe fallacieux de la révolution porteuse «de liberté, d'égalité et de fraternité» sur fond de «Terreur» !

N'est-il pas temps pour notre pays d'ouvrir toutes les archives et de regarder son histoire en face, au lieu de continuer à se voiler la face, en édifiant un Catéchisme républicain partial autant qu'il est «truffé» d'énormes contradictions.

L'histoire est le révélateur d'une société. L'Etat, en France, s'est construit les pieds baignant dans le sang d'autres français, et, se vautre encore dans les biens issus de spoliations vols et autres exactions allant jusqu'au génocide comme en Vendée, décrétés par les Hebert, Fouchier-Tinville, Marat, Robespierre, Danton, Mirabeau, Saint Just, Carrier... les Ben Laden, les Hitler, les Staline, les Maos et les Castro ou les Kadhafi, d'aujourd'hui... !

La vérité historique, toute la vérité, rien que la vérité pour que la France se réconcilie vraiment avec les Français.

Un zeste de Blues Rock



Pour sa douzième édition, le festival Jazz Equinoxe se défait du terme jazz pour privilégier une musique plus accessible au grand public. Ainsi le rock va-t-il prendre une place plus importante dans la programmation, tout comme le blues. La musique chère à Louis Armstrong ne disparaissant pas pour autant du paysage. Depuis onze ans, l'association a toujours la même ambition : faire découvrir un contenu artistique intègre.

Tribute to Rory Gallagher

Pour le côté plus virulent du blues, on retrouvera **Bernie Marsden**, issu de la galaxie **Purple**. Il a été l'un des membres fondateurs du **Whitesnake** de **David Coverdale**. Fortement imprégné par les musiciens de blues comme **Howling Wolf** et **Sonny Boy Williamson**, mais aussi **Peter Green**, **Eric Clapton** et **Jeff Beck**, il a intensifié la dimension rock de son blues en le portant vers le hard, puis le metal. Mais c'est avec le **Chicago blues**, qu'il revient s'exprimer, au début des années 90, en compagnie de **Micky Moody** (lui aussi guitariste de **Whitesnake**), avant de sortir deux super albums en hommage à **Peter Green**

Aussi cette année, les «*Twelve bars*» du blues et les mélodies folk-rock de **Greenwich Village** vont résonner durant la fin de semaine qui précède les **vacances de Pâques**. **Elliott Murphy**, le troubadour new yorkais va faire vibrer les cordes de sa guitare acoustique, dans l'enceinte du **théâtre municipal**, le premier. Il s'est produit dans le **métro parisien** et les rues de **Rome** avant d'être consacré avec une trentaine d'albums à son actif. Il a même eu un petit rôle dans «*Roma*» de **Fellini**. Ses admirateurs dans le monde de la musique sont légion : **Lou Reed**, **Tom Petty**, **Elvis Costello** et **Bruce Springsteen**. **Murphy** joue aussi bien sur les cordes Nylon de sa guitare qu'avec les mots. Il est l'auteur de deux romans («*Cold and Electric*» & «*Poetic Justice*») publiés en plusieurs langues. Avec le guitariste **Olivier Durand**, son fidèle partenaire, il s'est affirmé comme un formidable artiste de scènes sur lesquelles il a l'habitude de se donner sans compter. Le musicien poète devrait nous transporter au long cours de ses disques réalisés de 1973 (**Aquashow**) à 2011 (**Elliott Murphy**). La première partie sera assurée par le **Bastia Blue Band**.



Le petit prince ELLIOTT MURPHY à Bastia pour la première fois. ?

dans le Jazz d'Équinoxe

(fondateur de **Fleetwood Mac**) et son ami irlandais, le guitariste **Rory Gallagher (Bernie Plays Rory)**. **Marsden** viendra sur la scène du théâtre distiller son blues-rock à la sonorité limpide et distordue. Il jouera les compositions de **Gallagher** et fera certainement quelques clins d'œil à sa période **Whitesnake** en reprenant les hits comme «*Here I go Again*» ou «*Fool for Your Loving*». Une soirée qui aura des airs de nuit de la guitare puisque avant l'Anglais, **Bastia** recevra le géantissime **Larry Coryell**. Ce dernier, qui s'est déjà produit dans le cadre des **Nuits de Patrimoine**, est une figure incontournable de la galaxie jazz. Avec plus de quarante albums à son actif, il intègre dans sa musique les influences du rock (Spaces), du jazz (Together), de la musique classique (Boléro) et de la musique asiatique (Moonlight Whispers). Il sera rejoint sur scène par **Gérard Poletti**, le guitariste bastiais que l'on ne présente plus.



Le Bastia Blue Band que l'on ne présente plus dans les rues de Bastia



Un final sur un air de salsa

C'est **Eddie Palmieri**, l'homme aux neuf **Grammys**, un **Portoricain** d'origine corse qui clôturera cette édition. Habile dans des styles aussi divers que la rumba, le jazz, la salsa, et les styles populaires qu'il a créés, il va lui aussi enflammer, en martelant les touches de son piano, l'enceinte dédiée à cette manifestation.



L'ancien guitariste de WHITESNAKE, BERNIE MARSDEN rend hommage à son pote irlandais, Rory Gallagher

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS -
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DEPUIS 1971

DOMINIQUE CRISTIANI

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

■ **Communiqué :**

Circulation et Stationnement Anarchique à Bastia. Le Mouvement Ecologiste interpelle le Maire.

Le Mouvement Ecologiste, par la voix de son secrétaire général, Jean-François BACCARELLI, dénonce l'anarchie générée par la non-organisation de la circulation à Bastia capitale économique de la Corse.

«Monsieur le Maire, la circulation et le stationnement de notre ville sont devenus totalement impossibles par la non organisation et la non fluidité du trafic. Il est donc urgent de résoudre tous les points noirs, où règne le désordre connu de tous les Bastiais. Exemples : la place Saint Nicolas, milieu du bd Paoli, le Palais de justice, le Boulevard Giraud, la Place Vincetti, l'entrée sud de Bastia, engendrent un constat affligeant.

Nos propositions sont la pose de feux tricolores ; et nous vous faisons remarquer qu'à Lupino et à Montesoro, à des ronds points stratégiques, les feux tricolores fonctionnent très bien. Au niveau du stationnement, des zones de non droit subsistent et empêchent la circulation : la montée du Guadellu, le Boulevard Giraud, Saint Joseph. Là aussi, l'ordre doit être rétabli.

Quant à la sécurité, Monsieur le Maire, nous exigeons le retrait des ralentisseurs en pvc mis en décalé, qui donnent la possibilité au conducteur de les éviter en allant sur la voix inverse.

La sécurité toujours, Monsieur le maire : oui ou non, le tunnel de Bastia est-il dangereux pour les usagers ? Et pourquoi, Monsieur le Maire, la route du front de mer n'a-t-elle subi aucun travail de protection.

Enfin, si les deux tunnels ronds points - celui de la mairie et celui de Toga - ont été attaqué au tractopelle, ce spectacle dure depuis plus d'un an, Monsieur le Maire. Après ce constat très négatif (et les preuves sont là), nous attendons de votre part des réponses suivies de faits qui amélioreront le cadre de vie des Bastiais, lesquels vivent cette situation des plus regrettables au quotidien. »

Jean François BACCARELLI
Secrétaire Général du Mouvement
Ecologiste Indépendant pour la Corse

■ **U 10 Aprile 2011 a Riventosa**

A Ghjurnata di u Fundariu

Mise en commun des compétences pour définir ensemble une politique foncière novatrice et ambitieuse, à la hauteur des enjeux

Un Séminaire pour travailler ensemble...

Inseme per a Corsica

Nul ne saurait nier aujourd'hui l'importance de la question foncière ; à tel point qu'émanant directement des mouvements nationaux, elle transcende aujourd'hui tous les courants de pensée politique.

Il nous importe de lui redonner la dimension nationale qui singularise notre approche.

Nos propositions doivent :

Contribuer au débat actuel, avec des propositions réalistes sur le court terme (mandature en cours et travaux au sein des Assises du Foncier) permettant la mise en place de mesures conservatrices dans un premier temps et stoppant ainsi l'hémorragie

Constituer le socle, la pierre angulaire de notre programme pour les prochaines élections territoriales de 2014 et faire de la question foncière la priorité politique de la prochaine mandature.

Programme

09h30 : accueil des participants

10h00 : introduction- organisation des ateliers

10h30 : travail en atelier

13h00 : pause déjeuner

14h00 : mise en commun des travaux

15h30 : débat

16h00 : clôture du séminaire

Ateliers

Table ronde n°1 : Le Foncier rural

Quel aménagement des territoires ruraux en Corse?

Table ronde n°2 : Le Logement

Quelles perspectives pour l'accès au logement en Corse?

Table ronde n°3 : La citoyenneté

Quel statut de résident corse, vers quelle citoyenneté ?

■ **Émotion en Corse suite à la nouvelle fixation d'une journée de championnat de football le 5 Mai 2012.**

Lettre du **Dr. Sauveur Gandolfi-Scheit**, Député de la **Haute-Corse**, maire de **Biguglia**, au **Ministre des Sports**.

La date du 5 mai en **Corse** rime avec catastrophe au **Stade de Furiani**. Cet anniversaire touche et concerne tous les sportifs. Cette date mérite le respect de la part des instances du sport.

Le Député de la **Haute-Corse**, **M. Sauveur Gandolfi-Scheit**, a tenu à le rappeler à Mme la **Ministre des Sports**.

«Je me permets d'attirer votre attention sur le nouvel impair commis par les instances du football français, à propos de la fixation d'une journée de championnat de Ligue 1, le 5 Mai 2012, date du 20^{ème} anniversaire du plus grand drame qu'ait connu le sport français, à savoir la catastrophe de Furiani.

Ce choix, qui a provoqué une nouvelle vague d'émotion et d'indignation dans l'île où la mémoire de cette tragédie demeure très vivace, est d'autant plus incompréhensible lorsqu'on sait que courant février, une précédente tentative du conseil fédéral de la FFF de faire jouer la finale de la Coupe de France à cette même date, avait déjà suscité une levée de boucliers des victimes elles-mêmes et des associations de supporters bastiais, relayées par une partie de la classe politique insulaire et la Ligue de Football.

La situation actuelle, qui revient à substituer à un match de Coupe, une simple journée de championnat, est à la fois ubuesque et symptomatique de l'autisme des autorités fédérales en matière de calendrier. Sous des prétextes aussi fallacieux qu'inopérants (préparation de l'Euro en Ukraine, imposition d'une simple minute de silence et d'un brassard le jour dit), ce projet consiste en réalité en un nouveau reniement des engagements solennels pris devant tous les Corses par la FFF en 1992. Largement mise en cause dans la catastrophe, la Fédération, par la voix de son Président, Jean Fournet-Fayard avait en effet publiquement déclaré que «jamais plus on ne jouerait au football un 5 Mai en France».

Or, s'il faut reconnaître que cette parole a dans un premier temps été respectée (ce qui était, on en conviendra, la moindre des choses), les entorses se sont multipliées ces dernières années, au point de culminer l'an dernier, puisque c'est le soir-même du 5 Mai 2010 que l'Olympique de Marseille, autre protagoniste de la demi-finale tragique de 1992, fêlait officiellement dans son stade son titre de champion de France de 1^{ère} Division.

Cette concomitance, qui contrastait singulièrement avec la douleur des familles des 18 victimes et celle des 2300 blessés de Furiani (chiffre colossal au prorata de la population insulaire) avait été très difficilement vécue par le Collectif du 5 Mai 92, qui entretient depuis 19 ans bientôt le souvenir du funeste événement.

Or, c'est toujours sous l'impulsion des victimes elles-mêmes, qu'une majorité de Corses est aujourd'hui déterminée à se mobiliser de nouveau, afin que l'on en finisse une bonne fois pour toutes avec ces polémiques inutiles, et que la parole donnée, il y a vingt ans, soit enfin et définitivement, respectée.

Pour cela, il existe un moyen simple, qui consisterait à aligner les règlements français sur le modèle mis en place en Angleterre depuis des années. Chez nos voisins d'Outre-Manche en effet, chaque 15 Avril (drame d'Hillsborough, 96 morts) et 29 Mai (tragédie du Heysel, 39 victimes essentiellement italiennes) aucun match de football, quelle que soit la catégorie, n'est joué. Force est de constater que cette «sanctuarisation» des deux dates, exclusivement consacrées au recueillement et au souvenir, n'entrave en rien la santé rayonnante de cette nation qui domine actuellement les compétitions européennes. Dès lors, pourquoi ce qui est possible en Angleterre ne le serait-il pas en France ? Les valeurs morales et le respect de la parole donnée n'existeraient-ils plus dans notre pays ?

Madame le Ministre, le membre de la représentation nationale que je suis, n'ose y croire. Et c'est pourquoi, à l'appui des revendications légitimes des victimes de Furiani et des organisations de supporters bastiais très mobilisées sur le sujet, je souhaite par le présent courrier solliciter votre intervention afin que la 36^{ème} journée de Ligue 1 qui vient d'être fixée par le Conseil Fédéral de la FFF au Samedi 5 Mai, soit déplacée au lendemain, Dimanche 6 Mai.

Ce report d'un jour n'est en rien impossible lorsqu'on sait que la 38^{ème} et dernière journée se tiendra justement un autre Dimanche, le 20 Mai. Il offrirait, de plus, un jour supplémentaire de récupération aux joueurs, puisque la 35^{ème} journée a, elle, été fixée au Mercredi 2. Une telle solution correspondrait donc entièrement au souci des instances de ménager une bonne préparation des athlètes, dans l'optique de l'Euro 2012 en Ukraine qui se tiendra dans le courant du mois de Juin suivant.

Toutefois, il semble évident que nous ne pouvons nous permettre chaque année ou presque de voir ressurgir des débats inutiles et largement évitables autour de cette date. Il serait ainsi souhaitable qu'une solution à long terme soit envisagée pour que le football demeure une fête et non une source de souffrance pour les victimes d'un drame sans précédent, que beaucoup semblent avoir oublié. »

■ **«Intersport»** est la nouvelle enseigne qui a ouvert ses portes au **Centre Commercial Santa Giulia**, à **Propriano**, au-dessus de **Weldom**.

■ **«Gamm Vert»**, le goût du jardin, a ouvert ses portes à **Porto-Vecchio**, le 4 avril, **Route de Bonifacio**. **Tél : 04 95 70 09 18**.

■ **Au Hameau de Casevecchie**, à **Bastia**, le Restaurant-Pizzeria, **«La Litorne»**, ouvert tous les soirs et dimanche midi (fermé le lundi), accueille désormais ses clients et amis, avec une cuisine où se mélangent les saveurs du traditionnel et celles de la cuisine gourmande et créative du nouveau chef, **Eric Gargam**. **Tél : 04 95 31 41 89**.

■ **«La Fringale»** restaurant, à **Calvi**, a réouvert, tous les midis. **Tél : 04 95 65 24 37**.

■ **«A Mandria di Pigna»**, Restaurant traditionnel corse, depuis le 1^{er} avril, est ouvert, tous les jours, midi et soir, à l'exception du lundi. **Tél : 04 95 32 71 24**.

■ **A Porto-Vecchio**, **Béatrice Peddio** a créé une petite entreprise, **«Allo Pâtes»**, au quartier de **la Poretta** : pâtes fraîches, raviolis, pain à la tomate, cannelloni, gnocchi, tortellini et tiramisu maison qui transportent au septième ciel, le tout à la commande, à emporter ou sur place et même avec livraison à domicile. **Tél : 06 74 18 43 43**.

■ **«Le Tropicana»**, sur le port de plaisance, a réouvert. Service 7 jours sur 7. **Tél : 04 95 70 12 21**.

■ **Stop à l'humidité** avec **Humitech** : diagnostic et devis gratuits sur la Corse. **Tél : 04 95 32 41 82 – 06 19 57 64 06**.

■ **Le 5^e Forum de l'Emploi et de la Formation**, à **Porto-Vecchio**, s'est déroulé, au Centre Culturel. Cette rencontre des plus utiles entre les employeurs, les acteurs des milieux associatifs et institutionnels de formation et de création d'entreprises, avec les demandeurs d'emploi, s'avère un rendez-vous, désormais incontournable.

■ **«Séduction Chaussures»**, boutique Hommes et Femmes, **Rue P. Bonardi Les Canes** à **Ajaccio**, a réouvert le 31 mars avec sa nouvelle collection Printemps-Eté. **Tél : 04 95 20 65 02**.

■ **A Oletta**, **«L'Auberge A Magina»**, a réouvert ses salons le 7 avril. **Tél : 04 95 39 01 01 – Fax : 04 95 46 27 49**.

■ **Le Restaurant «A Piazzetta»**, place **Marchal**, à **Calvi**, a ouvert ses salons, le mercredi 6 avril. **Tél : 04 95 37 87 74**.

■ INFORMATION JEUNESSE

Le **CRJ CORSE**, relais de la maison de l'orientation depuis mars 2011, propose pour les jeunes un nouveau service d'orientation sur mesure :

bilan d'orientation et entretien d'orientation avec un conseiller.

Le bilan d'orientation personnalisé basé sur un questionnaire permet d'établir un bilan de 26 pages, corrigé individuellement par un conseiller de la Maison de l'orientation. Ce bilan permet de faire le point sur ses motivations, ses atouts et éventuellement ses faiblesses selon des méthodes mises au point par des experts de l'orientation.

Le bilan personnalisé (test TRICAM) s'appuie notamment sur les travaux de **John Holland** qui ont démontré que les emplois, les environnements de travail, les formations et même les activités extra-professionnelles peuvent être regroupés selon 6 pôles d'intérêt :



Technicité / Réflexion / Imagination / Coopération / Action Méthode.

Il est accompagné d'entretiens individuels selon les besoins du jeune qui pourront l'aider à valider ses choix et ses projets. Il comprend également une aide à la conception de ses lettres de motivation, à la rédaction de CV, à la préparation aux entretiens,

etc. Cet accompagnement se fait aussi via un espace personnel sur Internet sur lequel le jeune peut poser autant de questions qu'il le souhaite.

Ce nouveau service gratuit est proposé sur rendez-vous.

N'hésitez pas à nous contacter :

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE CORSE,

9, rue César Campinchi à Bastia

Tél. : 04 95 32 12 13 - www.crij-corse.fr

**MAPORIENTATION
CRIJ CORSE**

■ Vent en poupe pour les «Tongs corses, été 2011»

Lancées en 2007, par **Jean-Michel Mancini** et son équipe, les **Tongs corses**, en sont à leur 5^{ème} collection, avec, en plus de la collection «origine», cette saison, deux modèles en série limitée.

Pour en savoir plus sur cette collection, il suffit de se reporter à la page de **Corse Shopping** à l'adresse suivante : <http://www.corse-shopping.fr/tongs-corses>

Il suffit de lire les propos de **Jean-Michel Mancini**, le principal concepteur de ce produit pour s'en convaincre.

«L'arrivée des beaux jours approche, c'est le moment de découvrir la nouvelle collection des Tongs corse «MODE IN CORSICA». Pour cela rendez-vous sur notre site officiel : <http://www.tongcorse.fr>

Les tongs corses «Mode in Corsica», l'accessoire essentiel pour l'été ! Ces tongs sont déjà cultes, elles ont commencé leur marche triomphale sur la Costa Serena en Corse. De par leur mélange de caoutchouc, ces tongs gardent leur forme dans toutes les situations, élastiques et hypoallergéniques. Les tongs corses «Mode in Corsica» rappellent le soleil corse, la plage et les vacances. Il faut les avoir pour ressentir le parfait feeling de l'été - «Tongs corses Mode in Corsica, les vraies». La marque tendance Mode in Corsica, dont le siège est à Ghisonaccia (Haute Corse), désigne le confort, le fun et le style. Leur grande qualité, la palette de couleurs de ces tongs stylisées les rendent incroyablement uniques. Les Tongs corses Mode in Corsica sont aussi bien pour les femmes, pour les hommes, que pour les enfants, et sont à ne plus oublier sur les plages du monde entier ou sur les tapis rouges. Copiée mais jamais égalée, la tong corse MODE IN CORSICA est de bien meilleure qualité que la plupart de ses concurrentes, elle est beaucoup plus résistante. De plus, la tong corse répond aux exigences environnementales de notre planète. Elle est en effet composée de la meilleure qualité de caoutchouc. C'est grâce à cela que nous avons une semelle confortable et souple. Le caoutchouc naturel brut possède des ressources durables et il est très facile à recycler. Quand nous découpons la semelle d'une tong, il y a toujours des chutes de caoutchouc. Nous réutilisons 90% de ces chutes, les 10% restants sont utilisés dans d'autres activités. Nous essayons à notre niveau de contribuer au ralentissement du changement climatique avec l'utilisation des matériaux naturels pour réduire les émissions de carbone. »

EXIGEZ LA VERITABLE TONG CORSE "MODE IN CORSICA". Et pour vous faciliter les choses, vos tongs corses sont vendues en exclusivité web sur le site : <http://www.corse-shopping.fr/Tongs-Corses>

Boutiques et points de vente par mail : info@tongcorse.com

Avec les tongs corses Mode in Corsica, on reste tendance tous les étés.

Plus d'informations : <http://www.tongcorse.fr/>

Contact : Jean-Michel MANCINI Téléphone 06-83-83-14-52



■ **Samedi 9 avril :**

11h00 : **Emile Zuccarelli** et la municipalité seraient heureux de vous accueillir au vernissage de l'exposition «**Le retable de San Nicolao, œuvre d'un atelier ligure pour la Corse du 16^{ème} siècle**». Musée de Bastia, la Citadelle.

20h30 : **Le Dindon** de **Georges Feydeau** sur une adaptation et une mise en scène de **Thomas Le Douarec**. Théâtre municipal
Tel : **04 95 34 98 00**.

■ **Dimanche 10 avril :**

De 9h00 à 13h00 : **Place St Nicolas** (kiosque à musiques). Dépistage gratuit du diabète organisé par les interclubs **Lions Côte d'Azur Corse**.

■ **Jeudi 14 avril :**

17h30 : conseil municipal à l'**Hôtel de Ville**.

■ **Expositions :**

Jusqu'au 30 avril : exposition de peintres bastiais à la **Bibliothèque centrale**, dans le cadre de l'opération «**Libr'arts**».

■ **Mercredi 13 avril :**

De 8h30 à 11h00 : permanence de **Marie-Claire Poggi**, Adjointe au maire en charge de la **réhabilitation du centre ancien** à la **maison du Centre ancien, cours Favale**.

■ **Le Docteur Mathieu Lefebvre**, spécialiste de l'appareil digestif, s'installe comme collaborateur libéral du **Docteur François Boschi**, au **11 bis, avenue Jean Zuccarelli**.
Tél : **04 95 31 21 95**.



■ **Christophe Malavoy**

Invité de la **Cinémathèque de Corse**, les 9 et 11 avril

Christophe Malavoy sera présent à la **Cinémathèque de Corse**, le 6 avril, et à Ajaccio, le 11 avril pour évoquer sa carrière, rencontrer les scolaires et présenter ses films «**Péril en la demeure**», et «**Zone libre**».



■ **Samedi 9 avril :**

Cinémathèque de Corse, Porto-Vecchio

18h : Rencontre et discussion autour de sa carrière et projets

21h : «**Péril en la demeure**». **Michel Deville**.

France. Drame. 1985. 1h40.

Avec : **Christophe Malavoy, Nicole Garcia**.

«*David donne des cours de guitare à la fille de Julia et Graham. Dans cette demeure, il devient le pion d'un jeu mystérieux et cruel où le pouvoir se gagne par le charme et la manipulation. Mais dans cette partie serrée, qui piège qui ?...*»

■ **Lundi 11 avril :**

Espace Diamant, Ajaccio,

10^e rencontres cinéma-histoire

8h30 : Projection de «**Zone Libre**», rencontre avec les scolaires

17h00 : «**Chantons sous l'occupation**» d'**André Halimi**.

Discussion : les intellectuels et la collaboration

21h00 : «**Zone Libre**» **Christophe Malavoy**

France. Drame. 2005. 1h44.

Avec : **Jean-Paul Roussillon, Lionel Abelanski, Olga Grumberg**.

«*Après s'être séparée pour passer la ligne de démarcation, la famille de Simon (sa femme Léa, sa belle-sœur Mauricette, enceinte de plusieurs mois, la mère des deux jeunes femmes, Madame Schwartz, qui ne parle que yiddish, et enfin Henri, le neveu de onze ans), se retrouve en pleine campagne, accueillie par Maury, un paysan du cru qui les héberge dans l'une de ses dépendances.* ». La rencontre de deux mondes...

En partenariat avec l'association des **Amis de la Résistance en Corse du Sud (ANACR)** et dans le cadre de la **10^{ème} édition des «Rencontres Cinéma-Histoire»**.

■ **La cinémathèque de Corse** organise, le jeudi 28 avril, une projection destinée aux médias du film «**La fille du Puisatier**» de **Daniel Auteuil**, la projection sera suivie d'un déjeuner de presse en présence du réalisateur et acteur **Daniel Auteuil**, et de l'équipe de la **Cinémathèque, à Porto-Vecchio**;

Horaires (à confirmer):

10h00/10h30 : projection aux médias du film

12h00/12h30 : déjeuner de presse

21 h00 : projection grand public

■ **PROPRIANO**

Le concert électroacoustique de « FELI »

Samedi 23 avril à 21h

FELI, c'est avant tout un chanteur corse ancré dans notre mémoire collective. En effet, quel est l'écolier, le collégien ou le lycéen qui n'a pas fredonné les paroles de la chanson «**O cari**» ?

De fil en aiguille, de disque en disque, de scène en scène, **FELI** s'attire la sympathie du public tous âges confondus. Son premier album sortira dans les bacs en 2004 : «**Ancu Tù - Veni à Cantà**». Se succéderont ainsi neuf albums qui connaîtront un large succès.

Cette relation particulière qu'il entretient avec le public va perdurer jusqu'en 2006 et trouvera son point d'orgue avec son dernier Compact Disc «**E nove**». Puis le silence.

Si certaines de ses chansons continuent à vivre, ce n'est plus **FELI** qui les chante. Il revient après cinq ans d'absence et avec un tout nouvel album. Il fera son grand retour sur scène au **Théâtre de Propriano**, accompagné de ses musiciens. Voilà une nouvelle qui devrait ravir tous les fans de ce chanteur à la voix pure et chaleureuse.

Vente des billets et réservations à l'**Office de Tourisme de la ville de Propriano, Quai Saint Erasme**, ☎ **04 95 76 01 49**. Les personnes intéressées peuvent également prendre contact avec le **Théâtre de Propriano** au ☎ **04 95 76 70 00**.



■ AJACCIO

4^{ème} Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale inter- lycéenne

La Fédération de Philosophie et de Joute Verbale inter-lycéenne organise la 4^{ème} édition de la Coupe de Corse de Philosophie et de Joute Verbale, Mercredi 13 avril, à l'Espace Diamant.

Durant une heure et quinze minutes, deux équipes de sept compétiteurs composées



de lycéens de terminales et de premières des établissements de Corse du Sud et de Haute Corse vont débattre de la question «*La cité n'est-elle pas ce lieu ou le prochain n'est pas un dos mais un visage ?* » (Cynthia Fleury, P 54 de *La fin du courage*) relative au thème : L'idée de cité et identité.

Avertis du sujet un mois avant cette rencontre, les lycéens vont présenter un exposé de 5 à 7 minutes par équipe en langue corse, un exposé de 10 à 12 minutes par équipe en langue française, avant de débattre librement durant 40 minutes.

Un jury, composé de spécialistes, et présidé par le Recteur de Corse, Michel Barat (professeur de philosophie), une commission d'objectivité et une commission langue corse vont décerner plusieurs prix.

La Coupe de Philosophie, lancée par la Fédération de Philosophie et de Joute Verbale Alma di Luce, soutenue par le Rectorat de Corse, est une manifestation insulaire, unique en France qui est également passée depuis peu au domaine inter-universitaire.

Pour en savoir plus :

Christophe Di Caro

Port : 06.27.57.56.20

almadream@gmail.com

Rectorat de Corse :

Nadine Battistelli-Giorgi

Port : 06.15.32.52.03

nadine.battistelli@ac-corse.fr

■ AJACCIO

Ajaccio se prépare à accueillir l'une des 19 finales régionales des *Timbrés de l'orthographe* !

Près de 20 000 personnes ont participé aux tests de sélection de la première édition des *Timbrés de l'orthographe* organisés en partenariat avec La Poste dans le cadre du programme «*Partageons l'émotion du Courrier*».

Les finales régionales réuniront samedi 9 avril les 10 000 meilleurs candidats dans 19 villes : Paris, Lyon, Nice, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Nantes, Vannes, Brest, Rouen, Caen, Orléans, Lille, Colmar, Dijon, Ajaccio et Fort-de-France.

A Ajaccio, ce sont 100 candidats venus de la région Corse qui s'affronteront le samedi 9 avril dès 14h30 à l'IUFM de Corse 2, boulevard Albert 1^{er}.

Philippe Delerm, parrain des *Timbrés de l'orthographe*, sera accompagné pour l'occasion de Frédéric Gersal, journaliste à France Bleu et France Télévision. C'est lui qui posera les 30 questions sur la langue française aux finalistes régionaux, laissant à l'écrivain le soin de lire sa dictée.

Les Timbrés de l'Orthographe, dont les partenaires principaux sont La Poste, le SPQR, France Bleu, le Ministère de l'Education nationale et le Figaro Littéraire, rencontrent un beau succès populaire pour cette première édition et vous donnent rendez-vous pour l'annonce des résultats dès le lundi 11 avril. La grande finale du concours aura lieu en juin 2011.

Contact : *Timbrés de l'orthographe* / Servanne Morin – 01 49 96 57 09.



Philippe Delerm et Frédéric Gersal attendent de pied ferme les 10 000 finalistes des *Timbrés de l'orthographe*.

■ Cinémanima, Tambien la Iluvia (Même la pluie)

Mardi 12 avril 2011 à 21H au cinéma Excelsior d'Abbazia

Réalisé par : Iciar BOLLAIN

Avec : Gael GARCIA BERNAL, Luis TOSAR, Carlos ADUVIRI,...

Durée : 1H43min

Pays de production : France/Mexique/Espagne

Distributeur : Haut et Court

Synopsis : Sebastian, jeune réalisateur passionné, et son producteur arrivent dans le décor somptueux des montagnes boliviennes pour entamer le tournage d'un film. Les budgets de production sont serrés et Costa, le producteur, se félicite de pouvoir employer des comédiens et des figurants locaux à moindre coût. Mais bientôt le tournage est interrompu par la révolte menée par l'un des principaux figurants contre le pouvoir en place qui souhaite privatiser l'accès à l'eau courante. Costa et Sebastian se trouvent malgré eux emportés dans cette lutte pour la survie d'un peuple démuné. Ils devront choisir entre soutenir la cause de la population et la poursuite de leur propre entreprise sur laquelle ils ont tout misé. Ce combat pour la justice va bouleverser leur existence.

Critiques :

TélécinéObs - Marie-Elisabeth Rouchy : «*Epique, caustique et d'une rare poésie, (...) c'est une des formidables surprises de ce début d'année.*»

Télérama - Jacques Morice : «*Le film pose finement la question de l'intégrité. Même s'il tente d'y répondre, vers la fin, de manière un peu trop rapide et maladroite, au moins propose-t-il quelque chose, qui ressemble à du cinéma équitable.* »

■ CAMPILE

Le 12 avril 2011 à partir de 09h30, en la **salle des fêtes de la commune de Campile, Météo France** organise une conférence, suivie, entre autres, d'une remise de médailles et diplômes à divers observateurs bénévoles du réseau climatique de la **Haute-Corse**, ainsi qu'aux collaborateurs contribuant au développement des mesures climatiques.

Programme de la journée :

Accueil des participants 09h30 - 10h

10h-11h : conférence sur le réseau climatique et les produits climatologiques de **Météo-France**.

11h30-12h : discours (M. le directeur régional de **Météo-France** / M. le Maire et Conseiller général de la commune de Campile / M. le directeur de cabinet représentant M. Le préfet de Haute-Corse).

12h-12h30 : remise des diplômes et médailles (listes en annexe)

12h30-13h30 : apéritif déjeunatoire.

13h30-15h : visite du village (église/moulin à châtaignes) et parcours sur sentiers des alentours.



Liste des récipiendaires

Au titre de leur mission de contribution au réseau climatique de la **Haute-Corse**

Diplôme d'honneur 5 ans

Christia Higoa à **Isolaccio di Fium'Orbo** ; **Geneviève Giovanetti** à **Scata** ; **Jean-Yves Acquava** à **Lozzi** ; **Léonard Orsini** à **Campile** ; **Pasquin Flori** à **Lozzi** ; **Pierre Pastinelli** à **Rusio** ; **Antoine Bereni** à **Felce**.

Diplôme d'honneur 30 ans

Personnels de la **brigade de gendarmerie** de **La Porta** ; **Etienne Palmesani** à **Corte** ; personnels de la **brigade de gendarmerie** de **Corte** ; personnels de la **brigade de gendarmerie** de **Galeria** ; personnels du **Sémaphore** de **Cap Sagro**.

Diplôme d'honneur 40 ans

Personnels de l'**agence EDF centrale** de **Castirla** ; personnels de la **brigade de gendarmerie** de **Belgodere** ; personnels de la **brigade de gendarmerie** de **Calacuccia** ; personnels de la **brigade de gendarmerie** de **Venaco**.

Pour services rendus à l'aide au développement du réseau climatique :

Médaille de bronze

Carine Franchi, du Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse (**G.R.P.T.C.M.C**) ; **Patrick Arrighi**, de la **Chambre d'agriculture 2b**.

Pour services rendus à la contribution du développement de partenariat avec Météo-France

Médaille d'argent

Hélène Beretti, directrice de la **chambre d'agriculture de la Haute-Corse** ; **Marina Raibaldi**, responsable de l'antenne **Météo de Fr3Corse**.

■ A savourer

Michè Planet, un nouveau 4 titres aux tendances Pop-Rock, Techno...

Bientôt 16 ans et déjà une grande maîtrise du son, des lights, des studios et de la scène. Chanter avant tout par passion, plaisir et solidarité, voilà les maîtres mots de **Michè Planet**. Ne pas se prendre la tête, être réaliste et consciente que seul le travail intensif permet à l'artiste de progresser car la perfection ne peut être atteinte par l'homme, il ne peut que s'en approcher, **Michè Planet** en est pleinement convaincue. La recherche suprême et absolue de la gloire et de la notoriété n'étant pas, dans son esprit, l'essentiel !

Elle préfère l'indépendance artistique et la libre expression des textes et des musiques, alors que l'argent est devenu une priorité absolue pour beaucoup. Trop de télé-réalité stéréo typée : les gens sont prêts à tout pour être reconnus dans la rue ! Etre tout simplement humble, et modeste, c'est le quotidien de **Michè** et l'originalité de sa jeune personnalité.

«**Donne-moi**» est le titre de son nouveau cd, dont les arrangements sont d'**Augustin Planet**, son père, avec l'ami **Pierre Agostinetti**, au piano !

En sortie imminente : «**I Supporter di Bastia**», 3 titres, 3 versions, une façon de rendre hommage à tous les **Supporters** du club mythique qu'est le **Sporting Club de Bastia**.

«**Bastia, tuttu un populu ti sustene, ripresenti a nostra terra e a nostra passione, Forza Bastia, allez Bastia**», dont nous reparlerons très prochainement, est en cours.

Il se veut un hommage à tous les bénévoles, entraîneurs, présidents qui consacrent leurs week-ends, et plus encore, à s'occuper de petits clubs amateurs : football, rugby, athlétisme et autres...

Des gens de l'ombre mais qui sont, ô ! combien, utiles à notre jeunesse !

Bravo **Michè** et bon vent !

Tu as pour réussir charme, talent et la passion de «**donner**». Tu recevras au centuple le succès en retour !

Réservations au : **04.95.36.13.18**.

■ BONIFACCIO

Tous les présidents d'association sont conviés à une réunion, le vendredi 15 avril à 18h, **Salle Saint-Jacques**, par **Denis Lopez**, adjoint au maire, chargé des associations.

■ PORTO-VECCHIO

Une réunion préparatoire au **Grand Prix de Sotta** se tiendra, au **presbytère**, le vendredi 8 avril, à 20h00.

Grand Loto, à l'**Ecole de Muratello**, le vendredi 8 avril, à partir de 19h. Début du loto, à 20h00.

Cabinet Blasini
11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 16 27

Michè Planet
Nouvel Album
Donne-moi

Paesi di

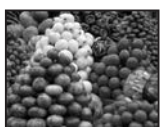


CORTE : Animations du mois à la médiathèque

La médiathèque propose des animations dans le cadre de son programme d'expositions avec comme partenaire le département de la Haute-Corse. Du lundi 4 au vendredi 29 avril, vous pourrez découvrir une exposition du **Conservatoire Botanique National de Corse**, intitulée «*Les plantes sauvages alimentaires en Corse*». Le mardi 12 avril vous pourrez également rencontrer **Serge le jardinier** pour lui poser des questions relatives au jardinage, à l'herbier corse et aux plantes envahissantes. Pour tout renseignement, contactez le **04 95 46 82 30**.

Et Kick Boxing

A **L'Aventure**, le **Balagne Boxing School** organise une soirée de kick boxing le jeudi 14 avril à partir de 20 heures. 10 combats seront programmés. Un service de restauration sera organisé sur place. Réservations et informations au **06 24 78 07 59** ou **06 22 14 66 72**.



SARTÈNE : Marché annulé

Le marché qui devait se tenir à **Sartène** le 30 avril sur la **place Porta** n'aura pas lieu en raison du carnaval du village qui se déroulera du 28 avril au 1^{er} mai.

Et procession des rameaux

Dans le but de favoriser le bon déroulement de la messe des rameaux et de la procession, le dimanche 17 avril, la mairie de **Sartène** a pris l'arrêté suivant : «*à partir de 9 heures 30, le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits rue Borgo et devant la chapelle Saint-Sébastien*».



LECCI

LECCI : Agence postale de Saint-Cyprien

L'**Agence postale de Saint-Cyprien** a ouvert ses portes le vendredi 1^{er} avril. Vous serez accueillis dans les locaux, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Et Centre aéré

Pour les **vacances de Pâques**, le **centre de loisirs de Lecci** ouvrira ses portes, du 18 au 29 avril de 7 heures 45 à 18 heures 15. Les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent le faire au plus tôt auprès de la directrice, **Emilie Lemaire**, tous les mardis matin et jeudis après-midi à la mairie au **04 95 71 43 43**. Vous pourrez également commencer à vous préoccuper des vacances d'été en posant par avance toutes les questions nécessaires à l'inscription de vos enfants.



FOZZANO : Permanences du Conseil Général

Le planning des permanences du **Conseil Général** a été modifié pour les mois d'avril et mai 2011. Voici le nouveau programme :

Lundi 11 avril à **Olmeto** de 9 heures à 12 heures.

Mardi 12 avril à **Viggianello** de 9 heures à 12 heures.

Même date à **Arbellara** de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 7 avril à **Olmeto** de 9 heures à 12 heures et de 14

heures à 17 heures.

Jeudi 14 avril à **Propriano** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 5 mai à **Viggianello** de 9 heures à 12 heures.

Même date à **Arbellara** de 14 heures à 17 heures.

Lundi 9 mai à **Fozzano** de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 12 mai à **Propriano** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 19 mai à **Viggianello** de 9 heures à 12 heures.

Même date à **Arbellara** de 14 heures à 17 heures.

Lundi 23 mai à **Santa Maria Figaniella** de 14 heures à 17 heures.

Jeudi 26 mai à **Olmeto** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Renseignements au **06 07 71 42 49**.

TATTONE : Sevrage tabagique

La **CPAM de Haute-Corse** propose aux fumeurs des consultations gratuites et individuelles de sevrage tabagique avec un tabacologue qui vous accueillera au **centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone**, le premier mardi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.

Renseignements au **06 15 56 56 78**.



LUMIO : Enquête sur l'emploi

L'**Insee** met en œuvre une enquête sur l'emploi dans la commune de **Lumio**. Elle sera réalisée du 4 avril au 6 août et permettra de déterminer combien de personnes sur la commune ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. L'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes sera aussi évoquée. Un agent enquêteur, muni d'une carte officielle l'accréditant, passera dans les foyers. Il vous est demandé de lui réserver un bon accueil.



FIGARI : Recyclage des vêtements

Les vêtements qui encombrant votre maison peuvent trouver une seconde vie et faire le bonheur de personnes dans le besoin. Depuis janvier 2011, une borne de recyclage de tissus et vieux habits est installée à déchetterie de **Figari**. Elle reçoit les vêtements, les chaussures, la petite maroquinerie, les tissus d'ameublement et le linge de maison. Les vêtements doivent être propres et pliés, les chaussures déposées par paires et le tout dans des sacs de petite contenance (moins de 100 litres) qui seront préalablement fermés.



SARI-SOLENZARA : Bibliothèque

Les nouveaux horaires de la **bibliothèque municipale de Sari-Solenzara** sont les suivants : accueil du public du mardi au samedi, en hiver, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures et, en été, de 9 heures à midi et de 16 heures à 20 heures. Une fermeture hebdomadaire est prévue le lundi.



Le premier jus de fruits «IUT di Corsica»

Avec ses 52 places ouvertes en 1^{ère} année, et ses deux options («Génie de l'Environnement» et «Industries Agroalimentaires et Biologiques») accessibles en alternance au niveau de la 2^{ème} année, le département «Génie Biologique» de l'IUT di Corsica dispense aux futurs diplômés une solide culture scientifique, technique et sociale. Pour ce faire, une importance égale est accordée à l'enseignement scientifique de base permettant l'acquisition d'un savoir fondamental qui facilitera l'évolution de carrière des diplômés ou la poursuite d'études. Il s'agit également de mettre en exergue l'enseignement spécialisé appliqué ou relatif à l'alternance, ancré dans la pratique professionnelle, procurant un savoir-faire solide garant d'une insertion professionnelle rapide.

Dans ce cadre, le département «Génie Biologique», dirigé par **Joséphine Foata** a effectué l'acquisition d'une ligne complète de fabrication de jus de fruits avec, au préalable, la création aux normes d'un laboratoire d'agroalimentaire. Cette acquisition dans le domaine des «Technologies alimentaires et procédés de fabrication», parmi d'autres, a permis de renforcer le développement du plateau technologique de l'IUT di Corsica et de redynamiser l'option «Industries Alimentaires et Biologiques» du département GB.

La ligne complète de fabrication de jus de fruits destinée, dans un premier temps, aux Travaux pratiques est constituée de broyeurs couteaux, dénoyauteuse, raffineuse, presseur hydraulique, cuve à enzymation, filtre à plaques, pasteurisateur électrique triétage, embouteilleuse et capsuleuse.

Dans un contexte d'hygiène et de qualité

C'est donc les 22 et 23 mars derniers, sous l'impulsion de deux jeunes et dynamiques enseignants-chercheurs, en les personnes de **Joséphine Foata** (Maître de conférences en Biologie) et **Vanina Lorenzi** (Maître de conférences en Biochimie) que les 1^{ères} séances de TP ont été lancées. Le 22 mars au matin, ce fut donc l'effervescence au laboratoire d'agroalimentaire : étudiants des différentes filières de l'IUT, enseignants, administratifs se bousculèrent dès le 1^{er} vombrissement des machines. «Les objectifs de ces travaux pratiques sont multiples», indique **Joséphine Foata**. «Cela consiste, pour les étudiants, à fabriquer du jus de pomme pasteurisé conditionné en bouteilles de verre de 1 litre, maîtriser l'extraction du jus par pressage, l'enzyma-



tion, le fonctionnement du filtre à plaques et celui d'un pasteurisateur. Il s'agit, d'une part, de comprendre le fonctionnement et le pilotage des installations utilisées dans le domaine des industries alimentaires, et, d'autre part, d'être capable de choisir, mettre en oeuvre et contrôler les procédés adaptés à la transformation des matières premières (pommes) dans un contexte d'hygiène et de qualité».

«Les étudiants de GB «IAB», excités et motivés, ont joué le jeu jusqu'au bout. Le lendemain matin, dans une ambiance à la fois studieuse et extrêmement conviviale, les étudiants se sont installés dans le hall d'entrée de l'IUT et ont invité l'ensemble de la communauté iutienne à une dégustation du 1^{er} Jus de pomme symboliquement baptisé «IUT di Corsica», poursuit **Vanina Lorenzi**.

Bien au-delà d'un TP classique

Un projet autour de la fabrication de jus de fruits corse «IUT di Corsica» impliquant une majorité des filières de formation est en cours de réalisation. «Des prises de contacts sont également en train d'être établies avec pour objectif principal un démarrage prévu fin 2011», surenchérit **Joséphine Foata**. «Ce projet permettra de faire travailler et évoluer les étudiants de nos différentes sections (communication, multimédia, hygiène...), autour d'une thématique commune afin de promouvoir ensemble les savoirs fondamentaux, savoir-faire et savoir-être appris au cours de chaque cursus universitaire à l'IUT et/ou en entreprise via l'alternance».

Et de conclure : «Ce projet est destiné à favoriser l'esprit d'initiative des étudiants et à permettre une découverte tant sur le plan scientifique et technologique, que sur le plan relationnel. Cette action s'appuiera donc inévitablement sur le triptyque : motivation, méthodologie, travail et aptitude à construire un projet».



7^e édition d'Art' è Gustu à Aleria le 10 avril

Le dimanche 10 avril à Aleria se tiendra la 7^{ème} édition de la manifestation Art' è Gustu sur la thématique «*Savoir-faire ancestraux et innovation*». Art' è Gustu est une manifestation visant à présenter et à mettre en avant des produits alimentaires de qualité, à travers l'art, le goût et les savoir-faire. Elle est portée par une équipe pédagogique et des étudiants de gestion de l'IUT de Corte. Depuis 3 ans, elle s'organise en collaboration avec la mairie d'Aleria. Cet événement permet de rapprocher les entreprises insulaires et l'Université, de créer du lien entre ces deux entités. Plus largement, Art' è Gustu permet une mise en réseau de différents publics (entreprises, collectivités, enfants, enseignants, etc.). Il représente un espace de convivialité et d'échanges mais constitue aussi un enjeu majeur pour les étudiants qui se mettent ici en capacité de montrer leur savoir-faire organisationnel et s'ouvrent de nouvelles opportunités de stages, de contrats d'apprentissage ou d'emplois. Il s'agit de la seule manifestation insulaire conçue, agencée, réfléchie prioritairement par les étudiants et possédant une dimension à la fois pédagogique (projet d'étudiants), professionnelle (présence de producteurs insulaires) et universitaire (présence et implication du personnel de l'université). Cette originalité se retrouve au niveau organisationnel à travers notamment des animations créatives, des tables rondes, des ateliers alliant pédagogie, recherche appliquée et aspects ludiques. Il y a dans Art' è Gustu la volonté de concilier au sein d'un même lieu l'authenticité et la modernité. L'édition 2011 d'Art' è Gustu, tout en renforçant l'existant, se veut encore plus ambitieuse que les précédentes en faisant notamment appel à une politique de communication plus dense, en créant un véritable univers de dégustation («théâtralisation» de la manifestation, mise en place d'un marketing sensoriel) et en développant davantage encore le nombre d'animations créatives et d'ateliers innovants. Rendez-vous est pris...



Projection des réalisations étudiantes 2010/2011

Le Directeur, la responsable pédagogique, les étudiants de la Licence professionnelle «*Techniques et Activités de l'image et du Son*» ainsi que l'ensemble du personnel administratif et enseignant de l'IUT di Corsica, vous invitent mardi 12 avril 2011, à partir de 18 heures, à la projection des réalisations étudiantes 2010/2011 de la LP «TAIS», organisée en l'amphi Ghjuvan'Battista Acquaviva, Campus Grimaldi, Corte.

CRE'AZZIONE :

1^{ères} rencontres de la création d'entreprise le 14 avril

L'association The MC Consulting Group vient de voir le jour dans le cadre d'un projet tuteuré, à l'initiative de cinq étudiants inscrits en Licence Professionnelle «*Entrepreneuriat*» de l'IUT di Corsica. Elle a pour objectif de conseiller les futurs entrepreneurs dans leurs démarches de création et de permettre aux étudiants de mettre leurs compétences au service de ces derniers.

Afin d'amorcer sa démarche d'actions, la dynamique structure de The MC Consulting Group organisera une journée thématique au sein de l'IUT di Corsica, le jeudi 14 avril 2011, dédiée à la rencontre entre futurs entrepreneurs et professionnels susceptibles de les accompagner dans leurs démarches de création ou reprise d'activité. Lors de cet événement, l'organisation et l'emplacement des participants suivront une logique de thèmes préalablement conçue à partir des différentes étapes de création d'entreprise, à savoir «*l'idée du projet*», «*les structures d'aide à la création*», «*les études préalables (marketing, structure juridique)*», «*l'aspect financier*».

Chaque visiteur pourra ainsi suivre le cycle de création d'entreprise et échanger avec des acteurs professionnels qui partageront leurs expériences.





26

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa

Route de la Mer - 20213 Foilelli

Tél : 04.95.59.83.11/Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : **RP LEC**

Siège social : 8, Les Jardins d'Ortale 20620 Biguglia

Objet social : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds artisanal, de travaux d'installations électriques dans tous locaux

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 2000 euros

Gérance : Monsieur Pierre Louis RIZZA demeurant Résidence Le Verger, 20620 Biguglia

Immatriculation de la société au RCS de Bastia

24

Société GROUPE PAOLI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Roi Théodore 20230 Moriani-Plage

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 25 mars 2011 à Moriani Plage, il a été constitué, sous la dénomination sociale **GROUPE PAOLI** une société à responsabilité limitée ayant pour objet d'entreprendre des opérations de promotions immobilières et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe. Le **siège social** a été fixé à Résidence Roi Théodore, 20230 Moriani Plage. La **durée** de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années. Le **capital social** s'élève à la somme de 1000 euros. La **société est gérée et administrée** par Monsieur PAOLI Paul-Félix, domicilié 20221 CERVIONI, associé unique. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La gérance.

27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 23 mars 2011, enregistré à la recette d'Ajaccio le 30 mars 2011, bordereau n°2011/220, case n°4, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL «MC KEBAB»**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : 12, rue Hyacinthe Campiglia, 20000 Ajaccio

Objet : Sandwicherie, restauration rapide

Durée de la société : 99 ans

Capital : 200,00 euros

Gérance : Monsieur Ahmed Azahri

Immatriculation de la société : Au

Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, La gérance.

07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casalabriva du 01/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **ABBATUCCI**

Siège social : Domaine Chiesale 20140 Casalabriva

Objet social : L'exploitation d'hébergements de plein air et locatif ainsi que de restaurants. La création, la prise à bail, l'acquisition, la vente, la location en gérance libre ou autrement, l'installation directe ou indirecte, de tous fonds artisanal, commercial et industriel complémentaire, connexe ou similaire, ainsi que la réalisation et le commerce de tous produits et prestations de services s'y rapportant, y compris la location de matériels.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Mr Henri, Jean-Paul, Roch ABBATUCCI demeurant : Fil de Rosa 20140 Serra di Ferro

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

87

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **WEYTH IMMOBILIER**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence Alta Vista, Bât. B, Rue Paratojo, 20200 Bastia

Objet : L'achat, la vente, l'évaluation, la location ou la gestion de tous biens immeubles à usage d'habitation, ou de commerce. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Durée : 60 ans

Capital : 8000 euros

Gérance : JEAN SEBASTIEN WEYTH - demeurant : Résidence Alta Vista, Bât. B, Rue Paratojo, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le 6 avril 2011.

66

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 17/03/2011, il est constituée une EARL, Société Civile, de type particulier, régie par la Loi 85.697 du 11 juillet 1985.

Dénomination : **EARL TERRA DI I NOSTRI ANTIGHI**

Activité : Production et exploitation agricoles

Durée : 99 ans

Associé Exploitant-gérant : M. Ponteri Philippe Michel

Siège : Alzitone - 20240 Ghisonaccia

Apports : En nature

Capital : 60.000,00 euros, libéré

Clauses d'agrément : Pour toutes cessions à des non associés

RCS : Bastia

11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto Vecchio du 26/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI CAPU VERDU**

Forme : Société Civile

Capital : 500 euros

Siège social : Campo-Stellato, 20137 Porto-Vecchio

Objet : - L'acquisition, la construction et la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance

- La prise de tous intérêts et la participation dans toutes sociétés.

Durée : 99 années

Gérant : LUCIANI Jeremy, résidant Villa Ste Catherine 20600 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

41

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **SARL «AGENCE DEA»**

Siège : Lotissement Patrone - N° 5 -

Lieu-dit Volpajo - 20600 Furiani

Objet : L'exploitation, la création, l'acquisition de tous fonds de commerce d'agence de publicité, marketing, l'événementiel, la réalisation, la fabrication et la location de tous supports de communication, la stratégie et le conseil en communication, le suivi de projet, la conception graphique, la création de site internet, la relation presse, la relation publique, le partenariat, le sponsoring, la régie publicitaire

Durée : 99 années

Capital : 500 euros

Gérance : Madame Joëlle PACCIONI demeurant Lotissement Patrone - N°5 -

Lieu-dit Volpajo - 20600 Furiani

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

72

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Furiani du 15 mars 2011, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **«M. SERVICE»**

Forme : SARL

Capital social : 1.000 euros

Siège social : Lotissement Aria Serena, 22, Allée des Grives, Tintorajo, 20600 Furiani

Objet : La société a pour objet : L'achat, le revente, l'installation, la commission, la représentation et le courtage de matériel industriel, commercial et artisanal ; L'activité de marchand de biens.

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Marzoppi José, demeurant Lotissement Aria Serena, 22, Allée des Grives, Tintorajo, 20600 Furiani

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis, le gérant.

39

SOCIETE « 75-LERINS »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Oletta (20232)

Lieu dit Costa

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 01 avril 2011 à Oletta, enregistrée à Bastia, il a été constitué sous la dénomination sociale « **75-LERINS** » une Société Civile Immobilière ayant pour objet :

La **société a pour objet** l'acquisition d'un immeuble situé 75 Lérins 06400 Cannes, la démolition dudit immeuble et l'édification d'un immeuble à usage d'habitation, la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble. Et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil.

Le **siège social** a été fixé à Oletta (20232) lieu dit Costa

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au RCS est fixée à 10 années

- Monsieur Charles RUGANI né le 10 septembre 1969 à Bastia (Haute Corse) demeurant lieu dit Croce, route du Lac, 20232 Oletta marié à Madame Nadine TISON sous le régime de la séparation de biens par un acte établi par la SCP MAMELLI, en date du seize mars 2006, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 23 juin 2006.

- Madame Nadine TISON, née le 26 septembre 1964 à Somain marié à Monsieur Charles RUGANI, sous le régime de la séparation de biens par un acte établi par la SCP MAMELLI, en date du seize mars 2006, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 23 juin 2006.

- Mademoiselle Marion FILIPPETTI, née le 26 avril 1988 à Bastia, demeurant Résidence Les Oliviers 20232 Oletta, célibataire

- SARL RUGANI PROMOTION au capital de 50.000 euros, dont le siège est à Oletta Lieu-dit Costa immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 493 055 974 - gestion 2006 B 451, représentée par son gérant Monsieur Charles RUGANI. La société sera immatriculée au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. à Porto-Vecchio en date du 4 avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BAVELLA CANYON**

Forme : SARL

Capital : 300 euros

Siège social : Col de Bavella, 20122 Quenza

Objet : Organisation de produits touristiques dans le domaine de la pleine nature

Durée : 50 ans

Gérant : Mr Grisoni Sauveur - demeurant : Barchetta - 20290 Borgo - Volpajola

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Pour avis,



12

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :
Non.

Objet du marché :

Réalisation de l'exposition "Mare Nostrum - Les Corses et la Mer"

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV : 92521100.

Lieu d'exécution : Musée de la Corse - Corté.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

Un marché public.

Caractéristiques principales :

Réalisation de l'exposition "Mare Nostrum - Les Corses et la Mer"

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 2 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes actualisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières .

Marchés réservés : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12) Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le

chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (60 %)

Prix (40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0114.

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : Par voie électronique sur le site de la Collectivité Territoriale de Corse www.corse.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er avril 2011

Date de remise des offres : 3 Mai 2011 à 16.00 h

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1. Tél: 0495516477. Fax: 0495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Mathilde MEIGNANT, Mathilde MEIGNANT Scénographe 211, rue Robespierre, F-93170 Bagnolet. Tél: 0663901403.

Courriel: mathilde.meignan@gmail.com

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Culture et Patrimoine Musée de la Corse La Citadelle , F-20250 Corté. Tél: 0495452545. Fax: 0495452536.

Courriel: mj.iwanik@musee-corse.com. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano

F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Renseignements relatifs aux lots :

Lot N° : 01.

Le lot N°1 a pour objet la réalisation et la mise en œuvre de la scénographie de l'exposition "Mare Nostrum" pour le Musée de la Corse à Corte: à partir d'éléments existants installés sur place (scénographie exposition précédente) et d'éléments fabriqués et livrés sur place (scénographie exposition précédente) et d'éléments fabriqués et livrés sur place, l'entrepreneur devra monter l'ensemble du dispositif scénographique (cimaises, sols, voiles suspendus, éléments spécifiques) et les mobiliers muséographiques (vitrines boîtes et vitrines tables). Il devra en assurer les différentes finitions sur place (peinture, vernis...)

Objet principal : 45421000. Objets supplémentaires : 44316500.

Lot N° : 02.

Le lot N°2 a pour objet la fabrication et la pose de l'ensemble de la signalétique de l'exposition. L'entrepreneur en assurera également la mise au point des documents d'exécution à partir des maquettes données par l'équipe de conception. Cette signalétique sera essentiellement constituée de textes et d'images imprimées sur toile, de cartels, de lettres découpées adhésives et de fond de vitrines unis. Une grande bache extérieure (30 mètres de long et de 5 de hauteur) sera dans le présent lot

Objet principal : 79800000.

14

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CAMBIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification de l'organisme :

Mairie de CAMBIA
20244 Cambia
Tel : 04 95 48 42 48 / Fax : 04 95 48 44 69.

2 - Personne responsable : M. le Maire

3 - Objet du marché : Réaménagement (deuxième tranche) du sentier d'accès à la chapelle San Quilico, et mur de soutènement du sentier du haut du village.

4 - Procédure : Procédure adaptée (art 28 du CMP)

5 - Justificatifs à fournir dans le cadre de la candidature et de l'offre :

- La lettre de candidature (DC4)

- La déclaration du candidat complétée (DC5) des pièces mentionnée aux articles 43, 44, 45 et 46 du CMP

- Des références pour de travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.

6 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 40 % prix des prestations
- 30% valeur technique de l'offre
- 30% délais d'exécutions

7 - Adresse d'obtention des documents : Mairie de CAMBIA.

8 - Condition de délai : Les candidatures doivent être adressées, dernier délai le mercredi 20 avril 2011 à 14h ; à la mairie de Cambia 20244 CAMBIA.

9 - Date d'envoi à la publication : Lundi 4 avril 2011

15

Cabinet RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés - 39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
LE 12 MAI 2011 à 11 HEURES

1er LOT : Commune de OLMO : Une maison d'habitation cadastrée section B/559 de 4 niveaux portant les numéros de lots 1-2-3-4
MIS A PRIX :45.000 euros

2ème LOT : parcelles de terre sur les Commune de OLMO et MONTE cadastrées : OLMO section A/393-394-416-652-659- 437(BND) - B/196-674-765 (superficie totale 7190m²)
MONTE section A/158-284-286-289-343BND-344-345BND-382-401-421-437-356BND (superficie totale 59940m²)

MIS A PRIX :15.700 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

18

PREFET DE LA HAUTE-CORSE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le rejet d'eaux pluviales issu de l'aménagement du Lotissement «Les Jardins d'Oletta» sur la commune d'OLETTA a été présentée par la SARL LES JARDINS D'OLETTA. L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n° 2011081-0001 en date du 22 mars 2011.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en Mairie d'Oletta, et peut y être consulté.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie d'OLETTA en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 30 mars 2011
 Le Chef du Service,
 Eau - Forêt - Risques
Alain LE BORGNE.

19

PREFET DE LA HAUTE-CORSE
 Agence Régionale de Santé de Corse
 Direction de l'Action Territoriale de Santé
 Délégation Territoriale de Haute-Corse

AVIS

**Le Préfet de la Haute-Corse,
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source d'Orti Venti (commune de CALENZANA) utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de MONCALE a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n° 2011-083-0003 en date du 24 mars 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Un exemplaire sera déposé en mairies de MONCALE et CALENZANA et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies de MONCALE et CALENZANA en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Calvi,
 Le Préfet,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Sous-Préfet de Calvi,
Stéphane DONNOT.

02

COMMUNE DE BASTIA
 MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE MODIFICATION
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème insertion,

Par arrêté en date du 4 mars 2011, le Maire de Bastia a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme relatif à des points du règlement et à la modification d'emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du 4 avril 2011 au 6 mai 2011 : Le dossier de projet de plan local d'urbanisme modifié ainsi qu'un registre d'enquête sont à la disposition du public pendant cette période en Mairie de Bastia, Rond-Point Guidicelli ; Locaux de la Direction Générale des Services Techniques.

Le Commissaire-Enquêteur désigné, **Monsieur Gilbert CHIARELLI**, recevra en Mairie, 3ème étage - Bureaux de la DGST, les lundis 4 avril de 14h à 17h, mercredi 20 avril de 14h à 17h et vendredi 6 mai de 14h à 17h.

04

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 AVIS D'OUVERTURE
 D'ENQUÊTE

PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU
 PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE
 DE FORET DE LA COMMUNE DE CALVI

2ème parution,

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-006 en date du 24 février 2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Calvi à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur Jean-Pierre MOMUS, attachée territoriale, demeurant Villa Flodo 429, route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Calvi

- mercredi 6 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- lundi 11 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- lundi 18 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 6 mai 2011 de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Calvi du 6 avril au 6 mai 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Calvi et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Lumio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

01

AVIS D'OUVERTURE
 D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
 ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CASALTA

1ère insertion,

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-066-0001 en date du 07 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CASALTA, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Source de Funtanone

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de CASALTA, pendant 15 jours du mercredi 20 avril 2011 au mercredi 4 mai 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Jean-Pierre MOMUS, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- Mairie de CASALTA - 20221 Casalta
- * Mercredi 20 avril 2011 : de 9h à 12h
- * Mercredi 4 mai 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CASALTA, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 7 mars 2011

Pour le Préfet,
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Sous-Préfet de Corte
Tony CONSTANT.

Email

al@informateurcorse.com



20

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE
N°ARR1102053SSR

PORTANT REGLEMENTATION DE LA VITESSE
SUR LA NATIONALE 193 ENTRE LE PR133+420
ET LE PR 134+020 DANS LE SENS SUD/NORD
ET ENTRE LE PR134+020
ET LE PR133+420 DANS LE SENS NORD/SUD

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties) approuvée par les arrêtés interministériels : sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

CONSIDERANT que la mise en place d'un giratoire à l'interception de la route nationale 193 et de la route départementale 10 nécessite une limitation de vitesse à son approche,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

- La vitesse de tous les véhicules circulant sur la route nationale 193 est limitée ;
- entre le PR 133+420 et le PR 133+570 à 70km/h dans le sens Sud-Nord ;
- entre le PR 133+570 et le PR 133+870 à 50km/h dans le sens Sud-Nord ;
- entre le PR 133+870 et le PR 134+020 à 70km/h dans le sens Sud-Nord ;
- entre le PR 134+020 et le PR 133+870 à 70km/h dans le sens Nord-Sud ;
- entre le PR 133+870 et le PR 133+570 à 50km/h dans le sens Nord-Sud ;
- entre le PR 133+570 et le PR 133+420 à 70km/h dans le sens Nord-Sud ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties), approuvée par les arrêtés interministériels sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008 sera mise en place par le service de l'exploitation des routes de Haute-Corse, de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté et les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute Corse,
- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,

Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, et fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A Ajaccio, le 28 mars 2011,

Le Président du Conseil Exécutif de
Corse,
P/le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBÀ-MARTINI.



21

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE
N°ARR1102154SSR

PORTANT REGLEMENTATION DE LA VITESSE SUR
LA NATIONALE 200 LORS DU PASSAGE DE LA COURSE
INITIULÉE «19° FOULEES CORTENAISES» SUR LA NATIONALE 200

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties) approuvée par les arrêtés interministériels : sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

CONSIDERANT : que la course pédestre intitulée «19° foulées cortenaises» nécessite une limitation de vitesse lors de son passage sur la route nationale 200,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

- La vitesse de tous les véhicules circulant sur la route nationale 200 est limitée à 50km/h lors du passage, le 09 avril 2011 de la course pédestre intitulée «19° foulées cortenaises».

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties), approuvée par les arrêtés interministériels sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008 sera mise en place par l'organisateur de la course sous son entière responsabilité.

L'ensemble du dispositif de sécurité sera assuré par les propres moyens de l'organisateur et sous son entière responsabilité.

L'organisateur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des concurrents et celle des usagers de la route nationale en s'attachant si nécessaire les services de la Gendarmerie Nationale.

L'organisateur veillera à ne laisser subsister ni marquage (peintures ou autres), ni signalisation (rubbalise, panneaux, etc...) Il sera rendu responsable de tout manquement qui pourrait être constaté à l'issue de la manifestation sportive.

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté et les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- L'organisateur de la manifestation sportive,
- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute Corse,
- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,

Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, et fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A Ajaccio, le 01 avril 2011,

Le Président du Conseil Exécutif de
Corse,
P/le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBÀ-MARTINI.

35

KID'S WORLD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Siège : 1, rue Saint Nicolas

20169 Bonifacio - RCS Ajaccio : 529 417 461

Aux termes du procès-verbal du 1er avril 2011, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 3, Montée Rastello, 20169 Bonifacio, à compter du 1er avril 2011.

L'article 4 des statuts a été modifié :

Ancienne mention : siège : 1, rue Saint Nicolas, 20169 Bonifacio

Nouvelle mention : siège : 3, Montée Rastello, 20169 Bonifacio

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

73

Société Civile Immobilière

MAESTRALE

Société Civile Immobilière

Capital : 15.000 euros

Siège : Ile de Cavallo

Bonifacio (Corse du Sud)

RCS Ajaccio D 488 722 190

Suivant délibérations du 15 mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter du 15 mars 2011, Monsieur Andréa Sgarallino, demeurant à Livorno (Italie), en remplacement de Monsieur Roberto Garavello, démissionnaire.

Pour avis - la gérance.

77

SCI NOVATERRA

Au capital de 1600 euros

Siège : 1, Bd Auguste Gaudin

20200 Bastia

RCS Bastia : 530 521 772

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/04/2011 à Bastia, l'assemblée générale extraordinaire accepte les cessions de parts sociales intervenues le 02/04/2011 de Monsieur Mage Sébastien.

Qui cède 80 parts à Monsieur Salducci Alexandre Marc, né le 09 avril 1981 à Bastia.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

76

SCI KARMA

Société Civile Immobilière

Au capital de 600 euros

Siège : 31, Bd Paoli - 20200 Bastia

RCS : 510 660 038

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 02 avril 2011 accepte : La cession des 30 parts de Mage Sébastien, intervenue le 02 avril 2011, au nouvel associé, Mademoiselle Cruz Milena, née le 14 octobre 1993 à Bastia (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant à Bastia (20200), Bât. 6, Résidence Petra Verde, qui accepte. Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance,

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE**

**PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE
DE FORET DE LA COMMUNE DE BASTIA**

2ème parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-0002 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Bastia, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que Commissaire Enquêteur **Monsieur Serge BARDOUX**, demeurant Résidence "Le Vendôme", rue Paratojo, 20200 Bastia.

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bastia le :

- lundi 4 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 12 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 avril 2011 de 9h00 à 12h00
- mercredi 4 mai 2011 de 9h00 à 12h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, demeurant Les Espaces de Furiani, 10, Allée des Tournesols, 20600 Furiani, comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Bastia du 4 avril au 4 mai 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Bastia et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

COMMUNE DE SORBO OCAGNANO

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Sorbo Ocagnano - 20213 SORBO OCAGNANO
Tél. 04.95.36.40.48 - Fax 04.95.36.41.63 - E-mail : mairie.sorbo@mic.fr

2. Objet du marché :

- 2-1 enlèvement de déblais suite à éboulement du talus au droit du mur du cimetière.
- 2-2 consistance des travaux : déblais 3600 m3 et évacuation en décharge autorisée.
- 2-3 lieu d'exécution : cimetière de Sorbo Ocagnano - route d'Ocagnano.

3. Procédure de passation du marché : procédure adaptée selon les articles 28 du Code des Marchés Publics.

4. Date limite de remise des offres : le 26 avril 2011 à 17 h 00.

Lieu de retrait et de remise des dossiers : mairie annexe de Sorbo Ocagnano
Route de Sorbo 20213 Querciolo.

4. Critère de choix : l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de : 1. Prix : 70% - 2. Méthodologie : 30%

7. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication :
05 avril 2011

MAIRIE DE CHIATRA

20230 Chiatra di Verde

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet du marché : Agrandissement du cimetière communal de Chiatra

Mode de passation : Procédure adaptée (Art. 28 du CMP)

Critères d'attribution :

- 1 - Valeur technique des prestations et références des entreprises : 30%
- 2 - Prix : 50%
- 3 - Délai d'exécution : 20%

Attribution du marché : Entreprise SARL BASTPIERRE - 20234 Valle d'Alesani

Montant du marché : 71960,00 euros HT

Date d'attribution du marché : 15 février 2011

Nombre total d'offres reçues : 3

Date d'envoi du présent avis : 28 mars 2011

Le Maire, **P. MAURIZI.**

COMMUNE DE ZONZA

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Zonza

Correspondant : Monsieur le maire, Mairie annexe
20144 Sainte lucie de porto-vecchio,
tél : 0495715378, fax : 0495714918,
courriel : comunedezonza@orange.fr,
adresse internet : http://www.e-marchespublics.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Référence de la publication au B.O.A.M.P. :

Parution n°27, annonce no44 A du 04/03/2010

Objet du marché : Construction de 7 logements sociaux en accession à la propriété

Type de marché de travaux : exécution

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée

Valeur totale finale (H.T.) : 1078408.77 euros

Numéro du marché ou du lot : Lot 1 : Lot 1 : Terrassement - V.R.D..

Nom du titulaire / organisme : GRAZIANI TP, ZI de ciniccia, 20170 Levie

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 70339.59 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 2 : Lot 2 : Maçonnerie - Béton armé.

Nom du titulaire / organisme : GRAZIANI TP, ZI de ciniccia, 20170 Levie

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 368514.45 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 3 : Lot 3 : Etanchéité.

Nom du titulaire / organisme : EURL Entreprise NATALI Bruno, maison meyer - quartier Monte Carlo, 20600 Furiani

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 69396.93 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 4 : Lot 4 : Menuiseries extérieurs PVC, serrurerie.

Nom du titulaire / organisme : SARL Alta Rocca Menuiseries, village, 20170 San gavinio di carbini

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 75709 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 5 : Lot 5 : Ouvrages en plaques de plâtre - Faux-plafonds - menuiseries intérieurs bois - peinture.

Nom du titulaire / organisme : SARL BATI DECOR 2B, ZI de Tragone, 20260 Biguglia

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 98125.74 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 6 : Lot 6 : Revêtements de sols carrelés, faïences.

Nom du titulaire / organisme : SARL PIERGIGLI, Chemin de Vaccaja, 20137 Porto-vecchio

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 71703.79 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 7 : Lot 7 : Plomberie, sanitaires, extincteurs.

Nom du titulaire / organisme : SARL TECHNI CHAUFFE FALCETTA, Imm. Moga-dor, Rte de Bastia, 20137 Porto-vecchio

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 45161.3 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 8 : Lot 8 : Electricité - courants faibles.

Nom du titulaire / organisme : SARL JP SANTINI, ZI du Murtone, 20137 Porto-vecchio

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 66587.27 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 9 : Lot 9 : Revêtements extérieurs de façades (enduit et bois).

Nom du titulaire / organisme : GRAZIANI TP, Chemin de ciniccia, 20170 Levie

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 112659.8 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Numéro du marché ou du lot : Lot 10 : Lot 10 : Génie climatique.

Nom du titulaire / organisme : SARL TECHNI CHAUFFE FALCETTA, Imm. Moga-dor, Rte de Bastia, 20137 Porto-vecchio

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 100355.9 euros.

Date d'attribution du marché : 16/08/2010.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/04/2011

Classification des produits : • Travaux de construction

**“APPEL D'OFFRE
D'ENTREPRISE”**

Activité : Restauration traditionnelle/caféteria - restauration collective
Siège social fixé à Grossetto-Prugna
Effectif : 15 salariés
C.A HT exercice 2010 : environ 1.258.937 euros

“A l'égard de laquelle, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte par Jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en date du 28 mars 2011, avec une poursuite d'activité de trois mois, Maître Jean-Pierre CELERI, Liquidateur Judiciaire, demeurant à Ajaccio (20090), 22, Cours Napoléon, Tél : 04 95 21 01 44 - Fax : 04 95 21 10 29 et Maître Gilles Baronnie, Administrateur Judiciaire, demeurant à Nogent (94130), 14, rue du Viaduc, invitent tout candidat intéressé par la reprise à déposer une offre de rachat conformément aux dispositions des articles L.631-13 et L.631-22 du Code de Commerce, au plus tard le **Mardi 26 avril 2011 à 16 heures en leur Etude**”.



22

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE

N°ARR1102153SSR

PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
SUR LA ROUTE NATIONALE 198 DANS LE CADRE
DE LA MANIFESTATION SPORTIVE INTITULEE
«GRAND PRIX DE SOTTA»
SE DEROULANT LE DIMANCHE 10 AVRIL 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ième parties, Livre 2 - 2 ième, 4 ième et 8 ième parties) approuvée par les arrêtés interministériels : sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

VU la demande formulée par l'Association Vélo Club Porto-Vecchiais pour la manifestation sportive «Grand Prix de Sotta»,

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière réunie le vendredi 25 mars 2011,

CONSIDERANT : que le bon déroulement de la manifestation sportive nécessite la mise en place de mesures portant priorité de passage sur la route nationale 198, Que la sécurité des usagers justifie pleinement cette mesure temporaire ainsi apportée, au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverse catégories de véhicules en application des articles L4422-25 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, R 411-8 alinéa 1 et R 411-21-1 1er alinéa du Code de la Route,

SUR PROPOSITION du Directeur Général Adjoint aux Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

- Le présent arrêté est applicable dans le cadre de la manifestation sportive intitulée «Grand Prix de Sotta», empruntant la route nationale 198 entre le carrefour RN 198 / RD 859 et le carrefour RN 198 / RD 459, le dimanche 10 avril 2011.

ARTICLE 2 :

La priorité de passage sera accordée aux concurrents au moment du passage de la course sur l'ensemble de l'itinéraire emprunté.

L'ensemble du dispositif de sécurité sera assuré par les propres moyens de l'organisateur et sous son entière responsabilité.

L'organisateur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des concurrents et celle des usagers de la route nationale en s'attachant si nécessaire les services de la Gendarmerie Nationale.

L'organisateur veillera à ne laisser subsister ni marquage (peintures ou autres), ni signalisation (rubalise, panneaux, etc...) Il sera rendu responsable de tout manquement qui pourrait être constaté à l'issue de la manifestation sportive.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera abrogé dès la fin de la manifestation sportive.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Le Président de l'Association Sportive Vélo Club Porto-Vecchiais,

- Le service d'exploitation des Routes de Corse du Sud,

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse et fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A Ajaccio, le 01 avril 2011,

Le Président du Conseil Exécutif de
Corse,

P/le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par délégation,

Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBA-MARTINI.

6 MOIS
=
32 EUROS

ABONNEZ-VOUS

INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE

1 AN
=
42 EUROS



42

Office Notarial

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute Corse)

Tel : 04.95.37.06.00/Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent, le 28 mars 2011, enregistré à Bastia, le 30 mars 2011, bordereau n°2011/365, case n°1, Mademoiselle Patricia CASANOVA, demeurant à Saint-Florent, a confié à Mademoiselle Océane Béatrice Louise DOMINICI, demeurant à Saint-Florent, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, vente de glaces exploité à Saint-Florent et connu sous l'enseigne "LE GLACIER", pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2011.

Pour unique publication,
Le notaire.

48

«ALBA FILMS»

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu dit Vistale - 20115 Piana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Piana du 04/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : "ALBA FILMS"
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Lieu dit Vistale, 20115 Piana

Objet social : Production de films pour le cinéma : Courts-métrages, moyens-métrages, longs-métrages, fiction, animation, documentaires. Pour la télévision et l'internet : films, séries, documentaires, clips vidéo.

Production de films institutionnels et publicitaires.

Distribution, exploitation d'oeuvres audiovisuelles par tous moyens de diffusion disponibles et reproduction sur tous supports. Marketing par toutes voies de communication possibles.

Edition de livres, romans, bandes dessinées, adaptés ou relatifs aux oeuvres produites.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric Thomas CECCALDI, demeurant Lieu-dit Vistale - 20115 Piana, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d' Ajaccio

Pour avis, la gérance.

08

MUFRAGGI MATERIAUX

SAS au capital de 2.441.000 euros

réduit à 2.431.000 euros

Siège social : Lieu dit Farone,

Zone Industrielle de Baléone

RN 194 - 20167 Afa

RCS Ajaccio 515 045 607

Suivant procès-verbal de l'AGE du 24/03/2011, le capital social a été réduit de 10.000 euros par annulation de 1000 actions de 10 euros chacune, inscrit au compte « titre de participation » dans notre société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quarante et un mille (2.441.000) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente et un mille (2.431.000) euros.

Pour avis, Le Président.



58

JEAN LIBER

Avocat en Droit Fiscal au Barreau d'Avignon
38, rue François 1er - BP 832
84081 Avignon Cedex 2

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à AJACCIO du 30 mars 2011, enregistré au SIE d' Ajaccio, le 30/03/2011 bord n°2011/220, case n°8, ext 602. La Société en nom collectif TABAC DES CANNES, au capital de 215.600 euros dont le siège social est à AJACCIO (20000) 1, Cité des Cannes, Cours Prince Impérial, immatriculée au RCS AJACCIO sous le n° 507 489 649, a vendu à la Société en nom collectif LUNE D'ARGENT, au capital de 10000 euros, dont le siège social est à Ajaccio (20000), 1, Cité des Cannes, Cours Prince Impérial, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 529 083 875, un fonds de commerce de tabac, Presse, Jeux exploité à Ajaccio (20000), 1, Cité des Cannes, Cours Prince Impérial.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix de 390.000,00 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 380.000 euros et aux éléments corporels pour 10.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours suivant la parution de la cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales pour la validité au siège du fonds cédé et pour la correspondance chez Me Jean LIBER, Avocat inscrit au barreau d'Avignon, 38 rue François 1er, BP 832, 84081 Avignon Cedex 2.

Pour avis unique.

05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 mars 2011, il a été constitué une SARL à capital variable, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FOIRE-AUX-CHAUSURES

Capital social minimum : 400 euros

Capital initial 800 euros et **capital maximum** 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Terricio - Route de San Nicolao - 20230 San Nicolao

Objet social : Entreprise commerciale de chaussures, de maroquinerie et d'articles en cuir. Achat et vente de chaussures, de maroquinerie et d'articles en cuir de toute nature.

Durée : 99 ans

Gérants : Sont nommés en qualité de co-gérants : Mme Céline VASCO DA SILVA BRANCO (Lieu-dit Terricio - Route de San Nicolao - 20230 SAN NICOLAO) et Mme Maria-Manuela VASCO DA SILVA BRANCO (Lieu-dit Terricio - Route de San Nicolao - 20230 SAN NICOLAO).

Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

38

LES VILLAS GRIMALDI

SCI au capital de 1.000 euros

Siège social : 8 rue Prato

c/o CGI MEDITERRANEE - 06500 Menton

RCS Nice 495 293 839

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2011, il a été décidé :

1) - Démission du cogérant : Marc NASSIVET : L'assemblée ordinaire des associés accepte la démission de M. Marc NASSIVET de ses fonctions de cogérant, à compter du 23 mars 2011.

2) Transfert siège social : L'assemblée générale, décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :

Lieu dit Costa 20232 Oletta

3) Modification corrélatrice des articles 5 et 20 des statuts.

**SCP Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et CHARLES SANTUCCI**

Notaires associés à AJACCIO
Le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par : Maître Olivier LE HAY, Notaire associé, officier public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, membre de la SCP dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini.

le 31/03/2011 enregistré à AJACCIO le 01 Avril 2011 Bord. 228, Case 1

Monsieur Antoine, Toussaint, Jean-Louis ANTONINI, employé, demeurant à CARGESE (Corse-du-Sud) Rue Colonel Fieschi - Immeuble les Amandiers, célibataire. Né à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 19 avril 1979.

A CEDE A : La Société dénommée MARE E SOLE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social à CARGESE (Corse-du-Sud) Rue de la République identifiée sous le numéro SIREN 529 565 355 RCS Ajaccio.

Un fonds de commerce de vente de souvenirs, cadeaux, artisanat, produits corses connu sous le nom de U RIGALU situé et exploité à CARGESE (Corse du Sud), Rue de la République

Prix : QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (69.000,00 euros) - aux éléments corporels pour VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 euros)

Prise de possession à compter du 31 MARS 2011.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique,
Me Olivier LE HAY, Notaire Associé.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **ISULA ANIMATION**

Siège social : Lieu dit Meleto, Maxi Déco, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Objet social :

- L'animation commerciale, les prestations de services, le suivi commercial dans le domaine de distribution de produits alimentaires et non alimentaires.
- La vente et l'achat de tous produits alimentaires et non alimentaires.
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Madame Carine CAYZAC demeurant Route du Fort, Grosseto Prugna 20166 Porticcio ; Madame Sophie DELETANG demeurant 5 Résidence Coti Baléone 20167 Mezzavia ;

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

La Gérance,

**CONSTITUTION SCI
SCI JPMK**

Par acte sous seing privé, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JPMK**

Forme : SCI

Capital social : 1.000 euros divisés en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées à la constitution

Siège social : Quartier RIOLO - 20171 Monaccia d'Aullène

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas la caractère civil de la Société.

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts même entre associés, ascendants et descendants et entre conjoints, n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à l'unanimité.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Terrier épouse Minisini Karine, née le 06/12/1977 à Marseille (13), demeurant Quartier Riolo, 20171 Monaccia d'Aullène

La Société sera immatriculée au greffe d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérante.

DISCOR

SARL au capital de 7.623 euros
Siège social : Lieu dit Saint Jean de Pisciatello
Eccica Suarella - 20117 Cauro
RCS Ajaccio 382 338 648

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/04/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 01/04/11 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry GLAUNEC, demeurant Valle d'Arolla 20129 BASTELICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Saint Jean de Pisciatello, Eccica Suarella 20117 CAURO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**SCP Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Notaires Associés à Ajaccio
Le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par : Maître Olivier LE HAY, Notaire associé, officier public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, membre de la SCP dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini.

le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE enregistré à AJACCIO le 01/04/2011 Bordereau 228 Case 2

Monsieur Charles Marie LECA époux de Madame Béatrice Lucie Michèle MATTEI demeurant à CARGESE (Corse-du-Sud) Rue de la République. Né à VICO (Corse-du-Sud) le 7 octobre 1948.

A CEDE A : La Société dénommée MARE E SOLE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social à CARGESE (Corse-du-Sud) Rue de la République identifiée sous le numéro SIREN 529 565 355 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de vente au détail d'articles de confection, sport, chaussures connu sous le nom de NOUVELLES GALERIES situé et exploité à CARGESE (Corse du Sud),
Prix : DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 euros) - aux éléments corporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 euros)

Prise de possession à compter du 1er janvier 2011.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,
Me Olivier LE HAY, Notaire Associé.

CALDA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
507 510 972 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 30 octobre 2010, il résulte que :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Depôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

NUMERICOMPTA SAS

Au capital de 1000 euros
13, Cours du Général de Gaulle
20100 Sartène
RCS Ajaccio : 511 648 057

Aux termes d'une AGE du 01/04/2011, il a été décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour du 13 Cours Général de Gaulle, 20100 Sartène au **50 Rue Breteuil, 13000 Marseille**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Président : Monsieur Paul d'ORTOLI demeurant 4, Impasse de la Serviane, 13012 Marseille.

La Société, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 511 648 057 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Marseille.

La Gérance,

SCI U PINU

Siège : U Pinu - 20290 Lucciana
RCS : 316 087 199

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Lucciana du 8 mars 2011 M. Salvatori Sylvain, demeurant à U Pinu, Lucciana 20290, a été nommé gérant de la société à compter du 1er avril 2011, en remplacement de M. Devige Luc, démissionnaire.

Pour avis,

**COMPAGNIE
CORSE MEDITERRANEE**

Société anonyme d'économie mixte à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 10.335.520 euros
Siège social Aéroport de Campo dell'Oro
20186 Ajaccio Cedex 2
RCS : B 349 638 395

AVIS

L'Assemblée Générale du 09 février 2011 a nommé aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Bruno-Henri-François GREGOIRE, Directeur Régional d' Air France pour la Corse, né le 18 novembre 1952 à Avignon et demeurant résidence Parc Lucie de Murano Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, en remplacement de Monsieur Jean-Claude MOU-TIC, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur GREGOIRE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

JPM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9000 euros
Siège social : Route de Zoza
20112 Sainte Lucie de Tallano
498 108 422 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2011, les associés ont décidé d'étendre l'objet social, à compter du 15 mars 2011, aux activités d'achat et vente de tous équipements de cuisines et salles de bains, de rangements et de tous accessoires, et tous travaux d'installation s'y rattachant. L'article 2 des statuts a été corrélativement modifié. Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis,

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogreffe.fr
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogreffe
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 04 avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI FUNTANOVA**

Siège social : A MARELLA B1, 20620 Biguglia

Capital : 200 euros

Objet social : L'acquisition, la gestion, la propriété, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou toutes autres formes d'un immeuble que la société se propose d'acquérir, et toutes opérations financières mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant purement civil se rattachant à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : SCHMITT Frederic, A MARELLA, B1 20620 Biguglia

Immatriculation de la Société au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

La gérance,

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Suivant acte s.s.p. en date du 30 Mars 2011, Hélène SCIPILLITI demeurant à Ajaccio - Les Jardins Fleuris - Rue Nicolas Peraldi, immatriculée au Registre des Métiers d'Ajaccio sous le n° 480 367 788 - loueur, et la Société GREGORY S.A.R.L. au capital de 500 euros dont le siège social est à Ajaccio 20000 - 3, Rue FREDIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 509 163 457 - locataire-gérant, ont décidé de mettre un terme le 31 mars 2011, à la location-gérance intervenue entre eux suivant acte s.s.p. du 08 juillet 2008, à effet du 1er juillet 2008, et portant sur un fonds artisanal de salon de coiffure sis et exploité à Ajaccio 3, Rue Frediani, lequel est repris le 1er avril par son propriétaire.

Pour avis,

PROCEDURE CONCERNEE
M. FERREIRA DE CAMPOS José

ORDONNANCE DE CLÔTURE

Nous, Louis Galligani, Président du Tribunal de Commerce de Bastia, assisté de la SCP NAPPI et CASANOVA, Greffiers Associés.

VU les dispositions de l'article R.626-42 du Code de Commerce.

VU Le compte rendu de fin de mission déposé par le mandataire de justice Me PP de Moro Giafferi, en sa qualité de mandataire judiciaire de la procédure M. Ferreira de Campos José.

VU que ce document contient les pièces visées à l'article R.626-40 du Code de Commerce.

VU que ce compte rendu de fin de mission a été approuvé par le Juge Commissaire.

Clôture de la procédure de redressement judiciaire de M. Ferreira de Campos José.

Disons que cette décision est une mesure d'administration non susceptible de recours.

Disons que la présente ordonnance sera communiquée par les soins du Greffier aux personnes citées à l'article R.621-7 du Code de Commerce et mentionnée aux registres et répertoires prévus à l'article R.621-8.

Disons les dépens en frais privilégiés de justice.

Fait à Bastia le 31/03/2011
Le Greffier, Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Chenot (Nom d'usage
Chenot-Nicolai) Morgan
«C.C.C.» Maison Manruelli - Ld Piazza
20221 Cervione

Activité : Tuyauterie, chauffage, climatisation, canalisation

RM : N°510 527 120 (89.09.2B)

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,
La SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.

SCI VANNUCCIMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 151.000 euros
Siège : Lieu-dit Dragone - Route Nationale 193
20620 Biguglia
Siret : N°507 751 147 00012
RCS Bastia : 2008 D 243

Modification intervenue par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2008.

Nature : capital social :

Ancienne mention : 1000 euros

Nouvelle mention : 151.000 euros (cent cinquante et un mille euros).

ALU GOUTTIÈRES 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Les Sables de Biguglia
Lot Q250 - Route de la Marana
20290 Borgo (Corse) - 517 683 686 RCS

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 15 mars 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 15/03/2011, de Les Sables de Biguglia, Lot Q250, Route de la Marana, 20290 Borgo (ancienne mention) à **Valrose - RN 193 - 20290 Borgo (nouvelle mention)**.

L'article 4 des statuts, a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SARL «LA MAISON D'EAU»**

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : Pratique de différentes activités aquatiques permettant l'épanouissement physique et mentales des personnes. Relaxation, détente, remise en forme.

Siège : 1, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Apports : Rousseau Julien : 250 euros

Brun Audrey : 250 euros

Gérant : Rousseau Julien, demeurant, 1,

rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia

LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 11/01/2011 enregistré à Bastia le 11/02/2011 (bord. 2011/207 case 3), Mme CAILLET-SISCO Cécile demeurant Chemin de Monticello, Résidence Fultana Marina à l'Ile-Rousse (20220) France, a donné à bail à titre de location gérance à la SARL METAMORPHOSE DPDT, au capital de 300 euros ayant son siège Rue Napoléon 20220 l'Ile-Rousse représentée par son gérant, Monsieur CAILLET Bruno, un fonds de commerce de vente de vêtements, chaussures et tous meubles et objets de décoration exploité à l'Ile-Rousse (20220), Rue Napoléon pour lequel le bailleur est immatriculé au RCS de Bastia (20200) sous le numéro 481 264 547 pour une durée de 5 années à compter du 01/01/2011. En vertu de ce contrat, la SARL METAMORPHOSE DPDT exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, Mme CAILLET-SISCO Cécile, bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le gérant et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire ou gérant libre.

Pour unique insertion.

CORSICATOURS

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 76.225 euros
Siège social : Avenue du Général de Boissoudy
Porto-Vecchio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio B 333 383 107

Suivant délibérations constatées par un procès-verbal en date à Porto-Vecchio (Corse du Sud) du 22 décembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Associés a désigné :

- Monsieur LORENZONI Joseph, demeurant à BASTIA (Haute Corse), 11, Avenue Emile Sari, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur GAVARRI Edmond Claude, radié de la liste des Commissaires aux Comptes, pour raisons de santé, avec date d'effet au 16 juillet 2010,

- La SARL «DE SIMONE-SANTINI-PAOLI - AUDIT ET EXPERTISE», au capital de 12.160 euros, dont le siège social est à Ajaccio (Corse du Sud), Résidence Prince imperial, 8 Rue François PIETRI, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro B 433 605 011, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur BATTESTINI Pierre, démissionnaire avec date d'effet au 22 décembre 2010.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia, du 06 avril 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Sarl Casa di u Nebbiu**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 100 euros, divisé en cent parts de 1 euros

Siège social : Incrucciata, 20239 Murato
Objet : La société a pour objet : création d'objets en bois et commerce de produits artisanaux, pour réaliser son objet la société peut agir directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que se soit, les opérations entrant dans son objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Mlle D'HERIN Corinne, demeurant U Supranu, 20239 Murato.

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

MUFRAGGI FINANCIERE

Sigle : "MUFFIN"

SARL transformée en SAS
Au capital de 40.000 euros
Siège social : Lieu dit Baléone,
Lotissement de Baléone - 20167 AFA
RCS Ajaccio 317 004 331

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 05/04/2011, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 05/04/11, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mr Jean Pierre MUFRAGGI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Mr Jacques MUFRAGGI demeurant Villa Sixtine, Lotissement Petinello, Pietrosella 20166 PORTICCIO

Commissaire aux comptes titulaire : La société "COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL", immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°511 255 325, dont le siège est fixé 15, Rue Colonel Colonna d'Ornano 20000 AJACCIO

Commissaire aux comptes suppléant : Mr Paul-André, Valère, Noël QUILICHI NI demeurant Marina di Fiori 20137 PORTO VECCHIO,

Pour avis, Le Président.

PROROGATION DE Convention de LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 28 mars 2011, la convention de location-gérance du fonds de commerce de station-service situé 9, route du cap - 20200 Ville di Pietrabugno, consentie par :

La Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est 100 terrasse Boieldieu - Tour FRANKLIN - 92800 PUTEAUX et sa direction générale sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

à la Société Le Relais de TOGA, SARL au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°490 431 681, sise Les Minelli - 9, Route du Cap - 20200 Ville di Pietrabugno, qui se terminait le 31 mars 2011, a été reconduite pour une durée de 3 mois (par avenant n°3 en date du 28 mars 2011), jusqu'au 30 juin 2011.

Par assemblée du 15 mars 2011, les associés de la Société HÔTEL DE LA JETEE, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est Centuri (20238), Centuri Port (404 118 291 RCS Bastia), ont nommé Mme Sophie Strinna, demeurant à Bastia (20200), 7, rue Luce de Casabianca, en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bruno Strinna, démissionnaire.

COMMUNE DE ZONZA

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza

Correspondant : Monsieur le maire, Mairie annexe
20144 Sainte Lucie de porto-vecchio,
Tél : 0495715378 - Fax : 0495714918,
courriel : comunedezonza@orange.fr,
adresse internet : http://www.zonza.fr/

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Réalisation d'un plateau multi-sports - pascia-vecchia / sainte lucie de porto-vecchio:

Lot n°1 : terrassement, drainage et enrochement

Lot n°2 : fourniture et pose d'un plateau sportif

Type de marché de travaux :

exécution

L'avis implique un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Prestation divisée en lot : oui

Durée du marché ou délai d'exécution : en 4 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 26/04/2011 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/ZONZA-11/09

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Commune de zonza, Correspondant : Benoit dycke/Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 0495714016, fax : 0495714918, courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot 1 : terrassement, drainage et enrochement

terrassement en déblais pour mise à niveau de la plate forme : 1230 m3

terrassement en remblais : 1240 m3

réseau de drainage en diam. 100 : 270 ml

Mise en place d'un bidim ou similaire : 1500 m2

Nivellement, reprofilage et compactage : 1125 m2

Durée : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

C.P.V. - Objet principal : 45112500

- Lot 2 : fourniture et pose d'un plateau multi-sportif

Fourniture, montage et scellement d'un terrain de football au norme UEFA Hat Trick.

gazon synthétique de hauteur minimale de 55 mm : 924 m2

Durée : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

C.P.V. - Objet principal : 45212224

COMMUNE DE SORBO OCAGNANO

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Sorbo Ocagnano - 20213 SORBO OCAGNANO
Tél. 04.95.36.40.48 - Fax 04.95.36.41.63 - E-mail : mairie.sorbo@mic.fr

2. Objet du marché :

- Marché n° 02/2011 : construction d'un dallage en pierre de Brando place de l'église et ruelle en béton au hameau de Ocagnano.
- Marché n° 03/2011 : construction d'un dallage en pierre de Brando à la Piazza Réale et les ruelles.
- Marché n° 04/2011 : construction et aménagement de trottoirs à Querciolo.

3. Procédure de passation du marché : procédure adaptée selon les articles 28 du Code des Marchés Publics.

4. Critère de choix : l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de :

Prix de la prestation : 60%

Méthodologie : 40%

5. Lieu de retrait et de remise des dossiers : Mairie annexe de Sorbo Ocagnano
Route de Sorbo - 0213 Querciolo.

6. Date limite de remise des offres : 26 avril 2011 à 17 h 00.

7. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication :
5 avril 2011

notre site

www.corse-information.info

Maitre Marthe POGGI,
Notaire agissant,
en qualité de membre de la Société
Maitre Marthe POGGI,
Notaire associé d'une Société Civile
Professionnelle titulaire d'un office Notarial,
dont le siège social est à Bastia
(Haute-Corse), 39 Boulevard Paoli

Suivant acte de Marthe Poggi, notaire à Bastia en date du 29 mars 2011, enregistré au SIE-POLE enregistrement de Bastia, le 31 mars 2011, bordereau N°2011/367, case n°1, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par Mlle Céline REPETI, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) Rés. LA PIETRA, née à BASTIA (20200) le 6 novembre 1971, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 492 152 590 Au profit de Mlle Eveline Marguerite GARCIA, demeurant à BORGIO (20290) Lot Mormorana, née à MENTON (Alpes-Maritimes) le 29 novembre 1955
D'UN FONDS DE COMMERCE :
Sis sur la commune de BASTIA (Haute-Corse), 4 av. Sari, et figurant au cadastre section AB numéro 103 pour 05a 03ca, de vente de vêtements, accessoires, dont l'enseigne est « MISS CASSANDRA », pour lequel le cédant est identifié sous le n° SIREN 492 152 590 au RCS de BASTIA.

Ce fonds comprend, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Pour un prix de 55.000,00 euros, s'appliquant savoir, aux éléments incorporés pour 50.000 Eur et au matériel, mobilier et outillage pour 5000 Eur

Entrée en jouissance : 29 mars 2011
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion,
Le notaire.

AVIS D'INSERTION

La location-gérance du fonds artisanal de Plomberie, Installations sanitaires, chauffage, exploite à Bastia (20600) Ex Ets Casanis, avenue de la libération, qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 31/07/2007 par M. Georges PETIT, demeurant Residence Altega - Lupino - 20600 Bastia.
A la SARL CIT immatriculée sous le numéro 499 686 327 00010 RCS Bastia dont le siège social est situé Ex Ets Casanis, avenue de la libération, 20600 Bastia. A pris fin le 31 mars 2011.

Pour avis,

CAFE ITALIANO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence LA PALMERAIE
Route du Port - 20145 SARI SOLENZARA
RCS Ajaccio 524 228 590

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CAFE ITALIANO a décidé de transférer le siège social du « Résidence LA PALMERAIE - Route du port - 20145 SARI SOLENZARA » au « **Chez Mr Antoine VERDI - Lieu dit Paterno 20600 FURIANI** » à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 524 228 590 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA (après transfert du siège).

Gérance : Monsieur Egidio SAINATI, demeurant Residence PLAYA DEL ORO - FAVONA - 20135 CONCA

Pour avis - La Gérance.

AJAX PROMENADE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : « Ajaccio Copy Express »
Mme Martine Huysmans
18, rue du Dr Del Pellegrino
20090 Ajaccio

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AJAX PROMENADE

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : « Ajaccio Copy Express »

Mme Martine Huysmans 18, rue du Dr Del Pellegrino 20090 Ajaccio

Objet : Excursions et promenades en mer, taxi mer, ventes d'accessoires.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur SALVINI Simon Raphaël, de nationalité française, demeurant 1, rue Davin, 20000 Ajaccio, célibataire,

Immatriculation : Au RCS d'ajaccio.

FIN DE CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Madame Marie Dominique CORAZZI épouse BARBOLOSI, Madame Marie-Dominique BARBOLOSI épouse BUBBIO, Monsieur Jacques BARBOLOSI, Madame Jeanne BARBOLOSI épouse POLI, Madame Suzanne BARBOLOSI esqualité d'héritiers de Monsieur Paul BARBOLOSI bailleur et la Société «MJJS LA MAISON DU CADEAU» au capital de 15.244,90 euros dont le siège social est situé 8, Avenue du Maréchal Moncey, immatriculée au RCS d'ajaccio sous le numéro : 378 966 329, locataire gérant attestent que le contrat de location gérance qui avait été conclu entre eux suivant acte sous seing privé en date du 1er février 1991 et portant sur le fonds de commerce de vente au détail d'articles de cadeaux à l'enseigne « La Maison du Cadeau », situé 8, Avenue du Maréchal Moncey a pris fin d'un commun accord le 2 décembre 2010.

Ajaccio, le 2 décembre 2010.

SAS SOCOTRI

Au capital de 7622,45 euros
Siège : RN 198 - 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia : B/339 488 132

Suivant PV d'AGE du 21.03.2011, il a été décidé à compter du même jour : de transférer le siège social de : RN 198 - 20240 Ghisonaccia à : **Strada Nova, Résidence La Davince, 20240 Ghisonaccia**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention : RCS Bastia

LOCATION-GERANCE

Par acte sous seings privés en date à Ajaccio du 4 avril 2011 enregistré à Ajaccio Centre des impôts le 5 avril 2011, bordereau 2011/235, case n°5. Madame Dominique Renée PEDINIELLI épouse DRUAUX, demeurant à Chemin des Vignes à 20167 Afa.

A donné en location - gérance :

A La Société « MACRILOU » SARL au capital de MILLE euros - siège social à 3, avenue Pascal PAOLI - 20000 - Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Ajaccio 530 911 452, représentée par Madame Marie Louise GRILLET, née NICOLAI, gérante, un fonds de commerce de « Coiffure en salon » sis 3, avenue Pascal PAOLI - 20000 - Ajaccio - pour une durée d'UN (1) AN à compter du 1 avril 2011 et renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.



CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

N° 03 / BAT / 11

MARCHÉ DE TRAVAUX

1. Identification du Pouvoir Adjudicateur :

Département de la Haute Corse - Hôtel du Département
Rond point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex
Tel : 0495349142 - Fax : 0495349145
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>,
adresse internet du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

2. Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP passé après appel d'offres déclaré sans suite en application de l'article 59.III.2 du CMP pour le lot n° 3 « Etanchéité ».

Après réception et analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats admis.

CPV : 45261420

3. Objet du Marché :

Construction d'un bâtiment des services départementaux à Corte

- Lot n°3 « Etanchéité ».

4. Lieu d'exécution :

Cours Paoli, commune de Corte (20250), Haute Corse

5. Délai d'exécution du marché :

Le délai d'exécution de l'ensemble de l'ouvrage est de 19 mois. Ce délai est parti à compter l'ordre de service daté du X septembre 2010 prescrivant au titulaire du lot 1 Gros-œuvre de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot 3 est déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP.

6. Caractéristiques principales :

Sur la commune de Corte, construction d'un ensemble de bâtiments d'une surface totale (Shon) de 3 410 m², composée de trois plots distincts bâtis sur socle commun et répartis sur trois niveaux ; réalisation d'un parking de 142 places.

Les variantes ne sont pas autorisées.

7. Désignation du lot :

Lot n°3 : Etanchéité

8. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : Département de la Haute-Corse . Paiement : à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix globaux et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

9. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1. Lettre de candidature et déclaration du candidat (imprimés DC1 et DC2 disponibles sur <http://www.minefi.gouv.fr>).

Capacité économique, financière et professionnelle :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont

remplies :

2. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché ;

3. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (responsabilité civile pendant et après travaux, responsabilité civile décennale) ;

4. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.

5. Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.

6. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

10. Critères de sélection des candidatures :

Seront éliminées les candidats :

- visés par une interdiction de soumissionner,

- présentant une candidature incomplète au regard des éléments listés au ci-dessus demandés à l'appui de la candidature,

- présentant des capacités financières et professionnelles jugées insuffisantes au regard des capacités minimum requises pour l'objet du marché et listés ci-dessus.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 (NOTI1) et D. 8222-8 du code du travail ;

- (NOTI2) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

11. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué, dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics, au regard des critères pondérés suivants :

1 - Critère « Prix », 55 %

2 - Critère « Valeur technique » 45 %

étant précisé que la note attribuée au critère « Valeur technique » résultera elle-même de notes (variant entre 0 et 5) appréciables au regard des différents points du mémoire technique justificatif détaillé à l'article 5.2 du Règlement de la Consultation .

12. Délai de validité des offres : 120 jours

13. Retrait de dossier, remise des offres et renseignements d'ordre administratif et technique :

Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation à l'adresse suivante :

Département de la Haute Corse - DIRT - Service des Bâtiments, Quartier de l'Annonciade, Immeuble Sorini - 20405 BASTIA Cedex 9 -

Tél : 0495349142 / Fax : 0495349145; ou la version dématérialisée sur

<http://www.achatpublic.com> ou sur <http://www.cg2b.fr> rubrique «Marchés publics » menu « Marchés Dématérialisés».

La transmission des candidatures et des offres sur supports physiques électroniques n'est pas autorisée par le pouvoir adjudicateur. Seul l'envoi sur support papier est autorisé.

14. Autres renseignements :

Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Forme juridique du groupement : dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement solidaire, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement conjoint avec mandataire solidaire après attribution du marché. Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

15. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

16. Date limite de dépôt des offres : Le 29/04/2011 à 16 heures

17. Date d'envoi à la publication : Le 06/04/2011

Le Président,

83

CORSE SAVEURS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : Lieu dit Le Trefle
Chemin de Loreto
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01 avril 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 06 avril 2011, bordereau n° 2011/239, case n° 3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CORSE SAVEURS

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Lieu dit Le Trèfle, Chemin de Loreto, 20000 Ajaccio

Objet social : La commercialisation et le conditionnement de crèmes glacées et de tous produits surgelés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 7.500 euros,

Gérance : Mr PIAZZA Michel, né le 21 mars 1970 à Ajaccio (2A), de nationalité Française et résidant à Ajaccio, domicilié Lieu dit A Torra, Route des Milelli

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

86

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : WEYTH INVEST

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence Alta Vista, Bât. B, Rue Paratojo, 20200 Bastia

Objet : La gestion du patrimoine professionnel et privé, le courtage en assurance, le démarchage bancaire et financier, l'intermédiation en opérations de banque, le conseil en investissement financier, la défiscalisation sur support immobilier et financier, la formation dans tous les domaines ci-dessus cités.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 60 ans

Capital : 8000 euros

Gérance : JEAN SEBASTIEN WEYTH : demeurant : Résidence Alta Vista, Bât. B, Rue Paratojo, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le 6 avril 2011.

84

L'ASSAGHJU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 11, Boulevard Roi Jerome
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01 avril 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 06 avril 2011, bordereau n° 2011/239, case n° 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'ASSAGHJU

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 11, Boulevard Roi Jerome, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la création, et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, glacier et salon de thé

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 10.000 euros,

Gérance : Mlle CARENOU Anne Laure, née le 04 aout 1972, à Ajaccio (2A), de nationalité Française et résidant à Ajaccio (20090), domiciliée Résidence Savana, Route du Vazzio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

La Gérance,

45

A BUTTEGA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.640,00 euros
Siège Social : Chez M. François ROSSI,
Place du Monument - 20220 Algajola
RCS. Bastia - N° Siret : 48019677300018

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2010, les associés ont désigné en qualité de gérant, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Madame Marie-Christine, Michèle MARLIERE, épouse ROSSI François, demeurant à Algajola 20220, Haute Corse, en remplacement de Monsieur Antoine, François ROSSI démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

89

CHANGEMENT DE GERANCE

Suivant assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2011, les associés de la SARL SOMECAR, au capital de 19.818,237 euros, ayant son siège social Route de Piana, 20130 Cargèse, RCS 320 143 175 (80 B 142), ont nommé Monsieur Frimigacci Marc en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Pieri Joseph, démissionnaire. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

ACQUISITION TABLE D'ORIENTATION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - Maison du développement - 20230
SAN NICOLAO - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle administration générale - service marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ :

Acquisition d'une table d'orientation (commune de San Nicolao).

CARACTERISTIQUES :

Table d'orientation en lave émaillée
Décor en quadrichromie
Dimensions : 150*75*2.5
Découpe en forme de demi-lune
Forfait pose

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres. Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- acte d'engagement
- DC1
- DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Délais 60%
2. Prix 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi
20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 18 avril 2011 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 6 avril 2011

Le Président,

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans
tous les départements de France....

Consultez-nous !

Téléphone : 04 95 32 04 40

Téléphone : 04 95 32 89 92
(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie : 04 95 32 02 38

COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL DE CANDIDATURES SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE

1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO
Mairie - 20230 TAGLIO ISOLACCIO
Tél/Fax : 04 95 36 83 22

2 - OBJET DU MARCHÉ :

REFECTION CHEMIN DU CIMETIERE HAMEAU DE TAGLIO

3 - PROCEDURE DE DEVOLUTION DU MARCHÉ :

Procédure adaptée - Article 28 du Code des Marchés Publics

4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

DALLE EN BETON VIBRE

5 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS :

CAPACITES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

6 - CRITERES D'ATTRIBUTION :

OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES CI-DESSOUS :

- PRIX : 60%
- VALEUR TECHNIQUE : 40%

7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

JEUDI 21 AVRIL 2011 A 16 HEURES EN MAIRIE ANNEXE DE TAGLIO-ISOLACCIO

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES S'ADRESSER :

A LA MAIRIE ANNEXE DE TAGLIO-ISOLACCIO - 04.95.36.83.22

8 - LES CANDIDATURES DEVONT ÊTRE DRESSEES OU REMISES :

A LA MAIRIE ANNEXE DE TAGLIO-ISOLACCIO

PLAINE DE TAGLIO-ISOLACCIO - 20230

9 - DATE DE L'ENVOI A LA PUBLICATION : MERCREDI 6 AVRIL 2011

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

92

LJ - 4151603
M. COSSA Joseph
20237 La Porta
RCS Bastia / RM n°183.84.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Ordre La Porta Section B N°355

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 31/03/2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

93

LJ - 4151603
M. COSSA Joseph
20237 La Porta
RCS Bastia / RM n°183.84.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Ordre La Porta Section B N°612 N°235

N°239 / Section C N°223 N°224 N°548 /
Section A N°378 N°461 / Section B
N°362 / Section C N°364

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 31/03/2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

94

LJ - 4150222
M. Taddei Mauro
Paese Novo - Lupino
20600 Bastia

RCS Bastia / RM n°A 497 110 882 71 A 88

Dépôt de l'Etat de Collocation

Ordre Vescovato Section E N°287

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 31 mars 2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

Email :

al@informateurcorse.com

Notre site : www.corse-information.info

COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Mairie annexe - Bravone
20230 LINGUIZZETTA
Tel: 04 95 38 90 10 - Fax: 04 95 38 89 73

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX A REALISER - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Mise en place de la collecte sélective sur la commune

Lot n°1 : Génie civil

Lot n°2 : Fourniture et livraison de bacs roulants et de cache conteneurs en bois

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE LINGUIZZETTA
Mairie annexe - Bravone
20230 LINGUIZZETTA
Tel : 04 95 38 90 10 - Fax : 04 95 38 89 73

Objet du marché : Mise en place de la collecte sélective sur la commune

Lot n°1 : Génie civil

Lot n°2 : Fourniture et livraison de bacs roulants et de cache conteneurs en bois

Lieu d'exécution : Commune de LINGUIZZETTA – 20230 LINGUIZZETTA

Caractéristiques principales :

Lot n°1 :

- * Génie civil pour la réalisation des points de collecte.
- * Préparation des surfaces à traiter.
- * Réalisation des murets en maçonnerie et agglomérés.
- * Dalle béton.
- * Enduit projeté teinté dans la masse.
- * Portillon en bois.
- * Traitement de l'évacuation des eaux pluviales.
- * Réparation des clôtures.

Lot n°2 :

- * Fourniture et livraison de bacs roulants et de cache conteneurs en bois pour le verre, l'emballage, le papier et les Ordures Ménagères.

Le délai d'exécution ne devra pas dépasser 3 mois maximum pour l'ensemble des 2 lots. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

Cautionnement et garanties exigés : Le marché est soumis à retenue de garantie conformément aux dispositions des articles 101-102-103 du code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : solidaire

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'empli mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 512-4 du code de travail,
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont el candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> thème : marchés publics),
- DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefi.gouv.fr> thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-8 du code du travail,
- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 60%
- Délais d'exécution : 40%

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Vendredi 22 avril à 16 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : gratuits

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats transmettent leur offre sous pli clos de la façon suivante :

Une (seule) grande enveloppe (regroupant candidature + offre) portant la mention "Mise en place de la collecte sélective Lot n° : " "ne pas ouvrir", le tout dans une enveloppe d'envoi.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 5 avril 2011

Le Maire,
S. MEDORI

88

Ets MAURIZI ET FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500.000 euros
Siège : RN 198 - Alistro
20230 San Nicolao
RCS Bastia 349 970 566

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 04/04/2011, l'AGE des associés de la Société Ets MAURIZI ET FRERES a :

- Approuvé le projet de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), avec la Société SARL MAURIZI LEVAGE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 25.000 euros, dont le siège social est Chez M. Jean-Marie Maurizi, RN 198, Alistro, 20230 San Nicolao, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 487 548 349.

- décidé d'étendre l'objet social aux opérations de manutention et de levage, grutage, dépannage, (sans mécanique), transports d'épaves..... et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

La gérance,

80

J. V. R.

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social : La Porta
20237 La Porta
RCS Bastia 477 752 166

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2011, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Victor FERREIRA DE FARIA RIBEIRO, demeurant Résidence Roi Théodore, Bât B403 20230 SAN NICOLAO pour une durée illimitée. Les fonctions de Mme Jeanne CRISCITIELLO sont maintenues

La Gérance,

23

Société FILINVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social Résidence Roi Théodore
20230 Moriani-Plage

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 25 mars 2011 à Moriani Plage, il a été constitué, sous la dénomination sociale **FILINVEST** une société à responsabilité limitée ayant pour **objet** d'entreprendre des opérations de promotions immobilières et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe. Le **siège social** a été fixé à Résidence Roi Théodore, 20230 Moriani Plage. La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années. Le **capital** social s'élève à la somme de 1000 euros. La **société est gérée et administrée** par Monsieur PAOLI Charles-Philippe, domicilié 20123 Pruno Village, associé unique.

Pour avis et mention,
La gérance.

Email :
al@informateurcorse.com

67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi en date du 22 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société en Nom Collectif

Dénomination : **ALLO TAXI CALVI**

Siège social : Calvi (Corse) Les Hameaux de Pietramaggiore

Objet : Le transport de voyageurs par taxi

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Capital : 165.000 euros

Associés : - Monsieur LOIC BOUR, associé et gérant, demeurant à Calvi (Corse) Hameau de Pietramaggiore, APPT B6,

- Monsieur YANNICK LUCIEN JEAN BOUR, associé et gérant, demeurant à Calvi (Corse) Hameau de Pietramaggiore, APPT B6,

- Monsieur CEDRIC GODIN BUTTAFOCO, associé et gérant, demeurant à Calvi (Corse) 7 rue Albert 1er,

Immatriculation : Au rcs de Bastia.

Pour avis, La gérance.

91

PARAGEANT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège : Ajaccio - Centre Commercial La Rocade
RN 194 - 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : B 530 211 390

Suivant délibérations extraordinaire des associés en date du 05 avril 2011, le siège social de la société a été transféré d'Alata 20167, Lieu-dit Sant Andréa, à, **Ajaccio, Centre Commercial La Rocade, RN 194, 20167 Mezzavia**. Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, la gérance.

47

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/01/2011, enregistré à Bastia le 11/02/2011 (bord. 2011/207 case 2), il a été constitué une SARL dénommée **METAMORPHOSE DPTD** au capital de 300 euros divisé en 100 parts de 1 euro, libéré en numéraire.

Durée : 99 ans

Siège social : rue Napoléon - L'Île-Rousse (20220)

Objet social succinct : Objets et accessoire, meubles de décoration,

Gérance : Mme CAILLET Cécile, née SISCO et M. CAILLET Bruno demeurant ensemble Chemin de Monticello, Résidence Fultana Marina à l'Île-Rousse (20220) France, nommés pour une durée illimitée.

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

La gérance.

95

EUGENIA GESTION

SAS au capital de 38000 euros
Siège social : Lieudit Vecchietti
20230 San Nicolao
503224891 RCS Bastia

En date du 24/06/2009, le président a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. Daniel MAR-CHI, à compter du 24/06/2009. Modification au RCS de Bastia

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

Tel : 04 95 32 04 40



64

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: http://www.corse.fr

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Objet du marché :

Missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Type de service : 12. Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.

Classification CPV : Objet principal : 71310000

Lieu d'exécution : Lot 01: AJACCIO - Lot 02 : PORTICCIO - Lot 03 : BONIFACIO - Lot 04 : PROPRIANO - Lot 05 : AJACCIO - Lot 06 : AJACCIO.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

Un marché public.

Caractéristiques principales :

Missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage Mission accessibilité à réaliser dans 6 établissements scolaires de la Corse du Sud

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 9 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC.

Prix fermes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Marchés réservés : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

==== Candidature ====

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) pronon-

cé(s) à cet effet

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix (50 %)

Méthodologie proposée (30 %)

Délai d'études (20 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27-04-2011 (16:00)

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0113 .

Renseignements complémentaires :

Renseignements complémentaires : Modalités de retrait des documents : sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05-04-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: http://www.corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Service de la commande publique 22 cours Grandval - BP 215 , F-20187 Ajaccio cedex 1. Tél: 0495516740. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse service des bâtiments d'enseignement 22 cours Grandval - BP 215 , F-20187 Ajaccio cedex 1. Courriel: sbe@ct-corse.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Renseignements relatifs aux lots :

Lot N° : 01.

COLLEGE ARTHUR GIOVONI

Lot N° : 02.

COLLEGE PORTICCIO

Lot N° : 03.

COLLEGE DE BONIFACIO

Lot N° : 04.

COLLEGE JEAN NICOLI

Lot N° : 05.

LYCEE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO

Lot N° : 06.

COLLEGE DE BALEONE

Classification des produits :

• Services fournis principalement aux entreprises.

85

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date Ajaccio du 01 avril 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 06 avril 2011, bordereau 2011/239 case n° 7, la société STEFANI J.P, Sarl au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio, sous le n° 448 234 351 a cédé à la société L'ASSAGHJU, Sarl au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio, en cours d'immatriculation au R.C.S d'Ajaccio, un fonds de commerce de Restaurant exploité à Ajaccio, 11, Boulevard Roi Jérôme, moyennant le prix de 300.000 euros.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 01 avril 2011.

Les oppositions seront reçues au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues au siège du fonds cédé.

Pour insertion,

49

Rectificatif à l'annonce constitutive de la SCI IN.CA paru le 25/03/2011 dans ce journal. Il fallait lire : Constitution en date du 15/02/2011 (et non du 22/03/2011). Le reste est sans changement. Pour avis. Le gérant. RCS : Ajaccio

17

« VAL HUG CONTRUCTIONS »

S.A.R.L. au capital de 8000,00 euros

Siège social : Taglio Rosso

20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

440 130 532 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/01/2011, il résulte que:

Le siège social de la SARL « VAL HUG CONTRUCTIONS », a été transféré à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO - QUENZA - 20144 - ldt FAUTEA Chez Monsieur SARAIS Jean Louis à compter du 26/01/2011.

L'article des statuts a été modifié en conséquence :

* **Ancienne mention :**

Siège : TAGLIO ROSSO - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

* **Nouvelle mention :**

Siège : Chez Monsieur SARAIS Jean Louis - FAUTEA - CONCA - 20144 - SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO
Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis le Gérant, »

Informateur Corse Nouvelle

Tél : 04 95 32 04 40

Fax : 04 95 32 02 38

43

GREGORY

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 500 euros

Siège social : 3, Rue Frediani - 20000 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 509 163 457

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 mars 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, sous le régime légal.

Madame Hélène SCIPILLITI, jusque-là l'un des gérants, a été nommée liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

75

Par assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011, les associés de la SARL CAP FACADES Société à Responsabilité Limitée au capital de 35.000 euros, dont le siège social est Mausoleo-Brando, 20222 Erbalunga, immatriculée au RCS Bastia sous le N°488 084 542 ont décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

90

MARIANNE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège : Sarrola-Carcopino - (Corse du Sud)

Le Pantano - Lieu-dit Brunchella

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte ssp en date à Ajaccio du 06 avril 2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : MARIANNE

Siège : Sarrola-Carcopino - (Corse du Sud), Le Pantano - Lieu-dit Brunchella

Objet : La société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à agrément prévu à l'article 11 des statuts

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune

Apports : Exclusivement en numéraire

Gérance : Mesdemoiselles Anne Nocera, et Marie Nocera, demeurant toutes deux à Sarrola-Carcopino, (Corse du Sud), Le Pantano, Lieu-dit Brunchella, ont été nommées co-gérants de la Société. La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

Un record pour la Ligue Corse : 1403 licenciés

719 en Haute-Corse, et 442 pour l'A.J.Bastia !

L'athlétisme insulaire explose ses compteurs et ses statistiques ! Au mardi 5 avril 2011, pour la première fois de son histoire, la **Ligue Corse d'Athlétisme** dépasse les 1400 licenciés avec la **Haute-Corse** (719 licenciés), pour la première fois aussi, devant la **Corse-du-Sud** (685 licenciés) ! Avec neuf clubs, la **Haute-Corse** pour la première fois dans l'histoire de la **Ligue**, vire en tête, en passant la barre des 700 licenciés devant la **Corse-du-Sud**, (13 clubs et 685 licenciés) !

L'A.J.Bastia en route pour les 500...

Dans ce concert, l'**Athlétic Jeunes Bastia** avance avec désormais 442 licenciés **FFA** et l'assurance d'atteindre un de ses objectifs, les 500 licenciés, dans les jours, à venir.

Cette progression conditionne l'évolution de la discipline et souligne mieux encore la politique sportive des «**Rouges et Verts**» pour qui masse et élite se conjuguent, avec intérêt.

Vittel

L'A.J.Bastia au Championnats de France des 10 Km



Hasna Benanaya, 39'10" (55°), «**Momo**» **Bojattoy** 32'02" (47°) et **Julien Bartoli** 32'25" (62°), ont réussi de bons **Championnats de France des 10km**, à **Vittel**, sur un parcours comportant quelques faux plats conséquents.

Bonne rentrée pour **Julien Bartoli**, après sa blessure en demi-finales des **Championnats de France de Cross**, et, confirmation du retour au meilleur niveau, pour cette saison, de «**Momo**» **Bojattoy**. **Hasna** quant à elle, poursuit dans la bonne voie.

Samedi 9 Avril

Les 19^{èmes} Foulées Cortenaises

Dans le cadre de la **lutte contre le Cancer**, l'**A.C.Corte** et l'**Associu Ghjuvan Francescu** organisent, en partenariat avec la **Mutuelle Familiale de Corse**, les **19^{èmes} Foulées Cortenaises**.

Départ à 15h du **Stade Santos Manfredi**. Secrétariat ouvert, à partir de 13h.

Montant du dossard : 15€, somme intégralement reversée à l'**Institut Paoli-Calmettes**.

Course pédestre de 13 km, les **Foulées Cortenaises** constituent un classique de la course sur route.

A 17h20, à la **Maison du Temps Libre**, projection d'un film de sensibilisation au dépistage des cancers, par le comité féminin.

La remise des Trophées clôturera la manifestation !

CERCLE ATHLETIQUE AJACCIEN

HORAIRES MEETING

POUSSINS, ECOLE D'ATHLETISME et BABYS

| | BAF | BAM | EAF | EAM | POF | POM |
|-------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 11H00 | | | | | LONGUEUR 1 | CERCEAUX 1 |
| 12H00 | CERCEAUX 1 | LONGUEUR 1 | LONGUEUR 2 | CERCEAUX 2 | | |
| 13H15 | LONGUEUR 1 | CERCEAUX 1 | | | | 50m |
| 13H25 | | | | | 50m | |
| 13H40 | | | | 50m | CERCEAUX 1 | LONGUEUR 1 |
| 13H50 | | | 50m | | | |
| 14H05 | | 50m | | | | |
| 14H15 | 50m | | CERCEAUX 2 | LONGUEUR 2 | | |

MEETING DU CERCLE ATHLETIQUE AJACCIEN

Stade Jean Nicoli à Ajaccio

Dimanche 10 avril 2011

| Horaires | COURSES | CONCOURS | | | | | |
|----------|---|--------------------------|-----------|-----------|----------|--------|------------------|
| | | JAVELOT | DISQUE | POIDS | LONGUEUR | TRIPLE | HAUTEUR |
| 10 H 30 | | OUVERTURE du SECRETARIAT | | | | | |
| 11 h 30 | 110m haies 110m haies 110m haies | | | | | | 11 heures 30 |
| 11 h 50 | 100m haies 100m haies 100m haies | | BEF | BEM / MIF | | MIM | |
| 12 h 10 | 80m haies | | | | | | |
| 12 h 20 | 50m haies | | | | | | 12 heures 20 |
| 12 h 25 | 50m haies | | | | | | |
| 12 h 35 | 50m | | | | | | |
| 12 h 45 | 50m | TCC/MIM | BEM | BEF | | MIF | |
| 12 h 55 | 50m | | | | | | |
| 13 h 05 | 50m | | | | | | 13 heures 10 |
| 13 h 15 | 50m | | | | | | |
| 13 h 25 | 50m | BEM / MIF | | TCF / MIM | | TCF | debut - 1,30 TCC |
| 13 h 40 | 50m | | | | | | |
| 13 h 50 | 50m | | | | | | 14 heures 00 |
| 14 h 05 | 50m | | | | | | |
| 14 h 15 | 50m | | | | | | |
| 14 h 30 | 400m 400m | BEF | MIF | | BEM | | |
| 14 h 40 | 800m 800m | | | | | | 14 heures 50 |
| 15 h 00 | 1000m 1000m | | | | | | |
| 15 h 30 | 3000m | | MIM | TCM | BEF | | debut + 1,30 TCC |
| 15 h 50 | 100m | | | | | | 15 heure 40 |
| 16 h 00 | 100m | | | | | | |
| 16 h 20 | 200m haies | | | | | | |
| 16 h 40 | 400m haies | | | | | | |
| 16 h 50 | 400m haies | | TCM / TCF | | | TCM | |
| 17 h 05 | Relais 4x60m Relais 4x60m Relais 4x100m | | | | | | |

Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia domine le Gallia Lucciana

Cette rencontre entre les Bigugliais et les Luccianais valait son pesant d'or. En effet, classées en queue de peloton, les deux équipes devaient s'employer à fond pour sortir de cette délicate position. Les locaux entamaient la partie avec une grande volonté mais **Vitali**, qui était admirablement mis sur orbite, se présentait devant le gardien **Fontana**. Malheureusement il trouvait le moyen de tirer à côté. La domination des Bigugliais était évidente face à des Luccianais qui tentaient de contenir leurs rivaux. **Pastinelli** (15^{ème}) tentait une reprise de volée mais son tir passait juste à côté. Puis c'était **Dufrene** (27^{ème}) qui ratait l'immanquable, seul devant **Fontana**, lequel s'en tirait à bon compte. Les Luccianais à leur tour faisaient de gros efforts pour bousculer leurs rivaux toujours maîtres du ballon.

Courageux, ils continuaient à tenir tête et c'était tout à leur honneur. Pourtant, ils allaient finir par céder à la 37^{ème} minute. Suite à un corner, **Vitali** parvenait à servir **Ferlay** qui reprenait de la tête et trompait **Fontana**, lequel ne pouvait éviter l'ouverture du score 1/0. Cet avantage renforçait le moral des Bigugliais et **Sauli** (40^{ème}) était tout prêt sur coup franc d'aggraver la marque. Ce même **Sauli** était plus heureux lorsqu'il tentait de déborder sur le côté gauche. Il entrait dans la surface et était déséquilibré par **Zamboni** obtenant un penalty que transformait **Vitali** (44^{ème}) – 2/0 C'était la mi-temps et les locaux semblaient bien partis pour remporter la victoire.

A la reprise, les Bigugliais repartaient de plus belle et lançait une nouvelle attaque par **Novalhaquet** qui effectuait un centre tendu que **Vitali** ne pouvait pousser dans le but de **Fontana**.

AJ Biguglia – Gallia Lucciana 3-0 (2-0)

Stade Paul Tamburini.

Arbitrage de **M. Arii**, assisté de **MM Da Costa** et **Blondin**.Délégué **M. Noël Rossi**.Buts de **Ferlay** (33^{ème} et 68^{ème}) et **Vitali** (44^{ème}) pour l'**AJ Biguglia**.

A.J. Biguglia : Grincourt, Bouabdelli, Novalhaquet, Tassy, Giordani, Lucciani, Pastinelli, Ferlay, Sauli, Dufrene, Marchi, Patacchini, Patroni.

Gallia-Lucciana : Fontana, Zamboni, Longo, B.Hodost, Angelini, Rocca-bianca, Algara, J. Hodost, Sabatini, El Amori, Muller, Sodini.

Suite à un nouveau coup franc pour Biguglia (57^{ème}), **Lionel Sauli**, d'un petit pointu, servait **Vitali** qui tirait violemment sur **Fontana** lequel détournait de belle façon.

Les Luccianais prenaient à leur tour le monopole de la partie mais leurs actions étaient vite avortées.

A la 68^{ème} minute les locaux plaçaient un contre avec **Marchi** qui expédiait un centre tendu devant la cage de **Fontana**, lequel repoussait la tête à bout portant de **Patacchini** mais **Ferlay**, tel un renard des surfaces, était idéalement placé pour reprendre le ballon et clôturer la marque.

Les Bigugliais s'imposaient logiquement et retrouvaient le sourire, gagnant ainsi deux places au classement. Ils devront à présent poursuivre sur la lancée. Par contre les Luccianais devront se surpasser s'ils veulent éviter la descente aux enfers.

Romain Grincourt : un talent qui s'épanouit !

L'équipe fanion de l'**A.J. Biguglia** qui évolue en **Division d'Honneur** est la plus jeune de la poule. En effet, **Paul Squaglia** aligne tous les dimanches, 4 **U 18**, 1 **U 19** et 2 **U 20** et parmi eux, **Romain**, le plus jeune gardien de **DH**.

Au club depuis maintenant 11 ans, **Romain Grincourt** a fait ses premières gammes au **F.C. Borgo** en «débutants» sous la houlette d'**Yves Frangini**. Au départ il jouait en défense. Un jour où le gardien de but de son équipe, était absent, **Yves** a placé **Romain** dans les buts et, depuis, il ne les a plus quittés !

Arrivé à l'**A.J. Biguglia**, **François-Xavier Piazzoli** en a fait le dernier rempart de son équipe. Avec divers entraîneurs de gardiens dont **Jean-Claude Pastinelli** et **Gérard Riu**, **Romain** a progressé puis a remporté divers titres de meilleur gardien de but de sa catégorie.

Lors de sa dernière année de **U19**, les dirigeants de l'**A.J. Biguglia** lui ont fait confiance et en ont fait le gardien de la **PH A**. Aujourd'hui, il est en **Division d'Honneur**. Le début fut difficile mais maintenant **Paulo Squaglia** lui fait confiance et **Romain** ne démerite pas.

Il progresse match après match. Et comme nous l'a confié **Romain** : sa progression, il l'attribue à ses partenaires, à l'équipe dirigeante, sans oublier **Ardile** et **Boucon**.

Son plus grand souhait : évoluer en **CFA 2**, avec l'**A.J. Biguglia**.

Alors, bonne chance à toi, **Romain** !



Championnat National U17

L'A.S.Saint-Etienne étouffe l'A.J.Biguglia

Stade Paul Tamburini : AS Saint Etienne bat l'AJ Biguglia 5 à 0.

Arbitrage de **M. Massiani** assisté de **MM. Blondin** et **Montagono**.

Délégué : **Michel Catani**.

Buts de **Siradjidine** (3^{ème}), **Vandame** (38^{ème}), **Chapuis** (32^{ème}), **Saint Louis Dylan** (39^{ème}), **Ejenavi** (75^{ème}) pour **Saint Etienne**.

Encore une fois, cela démarrait très mal pour les jeunes Bigugliais qui étaient très vite débordés par les remarquables Foréziens au métier très confirmé démontrant un football de grande qualité.

Très vite étouffés par cette superbe formation, ils étaient déjà menés suite à une mésentente entre **Grassi** et **Raffalli** qui permettait à **Saint Louis Dylan** de récupérer le ballon et servait son camarade **Siradjidine**, lequel ouvrait la marque (3^{ème}) 1-0.

Un début catastrophique.

Les locaux tentaient alors de se remettre en question mais hélas les visiteurs au football affûté dominaient largement cette première mi-temps comme à la parade.

Trop dispersés, les Bigugliais avaient de la peine à redresser cette constante domination des Foréziens où l'on remarquait l'attaquant **Ejenavi**, véritable feu follet.

On notait à la 25^{ème} minute une superbe frappe de **Vandame** qui obligeait **Palma** à s'envoler pour éviter le pire. Mais ce n'était que partie remise puisque cet excellent milieu stéphanois, à nouveau en possession du ballon, décochait cette fois un tir à ras de terre et prenait en défaut **Marco Palma** qui ne pouvait stopper son tir (2/0).

Menés 2 à 0, les poulains de **José Casanova** tentaient de se rebiffer mais ils avaient bien du mal à contrer ces rapides visiteurs au football bien léché.

Le point de vue de Joseph Casanova

« Dans cette rencontre nous avons eu une première période très négative en laissant nos adversaires faire le jeu constamment.

Nous avons été débordés et nous n'avons fait que défendre et très mal.

En deuxième période ce fut beaucoup plus intéressant. Les joueurs ont pris beaucoup de plaisir à jouer et développer un bon football. Je garderai cette période comme référence pour les matchs à venir. »

Prochain déplacement à Nîmes : Samedi 9 Avril à 15 h.

Bonne chance.

A son tour **Chapuis**, Capitaine de l'équipe, était à son affaire. Bien servi par **Vandame**, il décochait un tir puissant, légèrement dévié, qui finissait dans la cage de **Palma**, impuissant (32^{ème}) 3/0.

C'était ensuite **Saint Louis Dylan** qui profitait du travail de **Vandame** pour surprendre d'un tir à ras de terre et aggraver la marque juste avant la mi-temps 4/0.

A la reprise, les visiteurs baissaient de pied et laissaient les locaux essayer de montrer quelques facettes.

C'est ainsi que **Santini** réussissait un excellent travail et décochait un tir croisé qui surprenait le gardien **Mathevet**, tout heureux de voir le ballon frôler le poteau (55^{ème}).

A son tour **Palma** plongeait dans les jambes foréziennes pour éviter le pire. Il était à nouveau mis en difficulté en sauvant encore son équipe (60^{ème}). Remarquable.

Le temps passait mais **Ejenavi**, à la vitesse spectaculaire, récupérait le ballon à l'entrée de la surface et, malgré le brillant **Palma**, plaçait le ballon dans le petit filet. 5/0.

C'était fini. Mais cette deuxième mi-temps avait réveillé les insulaires qui avaient apporté une toute autre qualité de jeu surprenant les brillants Stéphanois. Ce que reconnaissait le sympathique entraîneur forézien.

Espérons qu'ils en retirent une bonne leçon.

Vagabondage

«Le plus proche des pays lointains», «Un rocher dans la mer», «Printemps, tu viens de Corse»... Citations, slogans... Que n'a-t-on dit de notre île qui peut, aussi bien vanter ses montagnes, ses forêts et, bien sûr sa mer, laquelle, a inspiré bien des poètes. Ecoutez ou plutôt lisez : «La mer qui se lamente en pleurant les sirènes » a dit José-Maria de Heredia puis, ajouté, dans ses fameux Conquérants : «L'azur phosphorescent de la mer des Tropiques-, Enchantait leur sommeil d'un mirage doré»

Faisons chanter non pas un cocorico mais «uuccu» : la numéro 1 du tennis français est bien de chez nous, Marion Bartoli, qui se distingue sur bien des circuits internationaux. Brava, cara zitella !

Quelles que soient les circonstances, la «macagna» fleurit toujours au coin des lèvres des Bastiais. Ainsi, les événements de Libye nous ont valu quelques « sciabulate ». Ecoutez plutôt : « O figlioli, ti rendi contu, in partendu di Sulenzara, i nostri avion hanu da circa di stripa i suladti di u figlioli di u capitānu Preziosi ! Qessa po un la cridia ! »

Pinia !

Par le truchement d'amis, j'ai eu le plaisir de faire un repas corse dans le relais de chasse, «La Ferme de Pinia». Je connaissais l'endroit qui, outre une magnifique forêt, possède des plages de rêve.

Aujourd'hui, mon propos ne se veut nullement touristique, mais tout simplement convivial, «nustrale a l'antica». Quel bonheur d'être reçu avec «ô, cume state... Va be ?», et une belle et franche poignée de main.

Le fumet qui partait de la cuisine était déjà une promesse de « pranzu ».

Hommes et femmes s'affairaient autour des fourneaux... Figatellu, frites castagnine et brocciu, cabrettu arrustittu, paste et dolci apportés par un convive, vins du pays... Le pied quoi ! Et longues conversations in lingua nustrale, avec un brin de philosophie couronnée par cette magnifique citation de Voltaire « Je ne partage pas vos idées, mais me battra pour que vous puissiez exprimer les vôtres ! »

Ce moment, que j'ai passé à Pinia, je ne suis pas près de l'oublier !

A l'heure des revendications où, nerf de la guerre, on essaye de faire revaloriser son salaire, je pense à cette «macagna» d'un certain Talleyrand qui, un jour, dit à ses trois valets qui l'escortaient avec maintes inclinaisons de la tête :

«A partir de demain, vous serez augmenté

Oh, merci, merci...»

Et de lancer : «vous serez quatre !»

Toussaint LENZIANI

A Settimana

15^{ème} semaine de l'année

du 8 au 14 avril 2011

Les fêtes : le 8, Julie - le 9, Gautier, Walter - le 10, Fulbert - le 11, Stanislas - le 12, Jules - le 13, Ida - le 14, Maxime, Lidwine.

15^{esima} settimana di l'annu

da u 8 a u 14 aprile 2011

E feste : u 8, Custanzia - le 9, Valderiu - le 10, Micaellu - le 11, Stanisla - le 12, Ghjuli - le 13, Ida - le 14, Massimu. Liduina.

Un an déjà

Le 9 avril, un nuage de dioxine d'azote en provenance des **Pays-Bas** survole l'est de la **Belgique**. Visible à l'œil nu, il ne présente toutefois pas de danger pour la population. - Le 9 avril, l'ancien bras droit de **George Bush** affirme que celui-ci savait que la majorité des détenus de **Guantanamo** étaient innocents mais qu'il aurait été délicat de les libérer. - Le 13 avril, un **Américain** du **Wyoming** bat le record mondial de piercings en se faisant poser 1501 aiguilles dans le dos et sur les jambes. - Le 14 avril, en **Chine**, dans le nord-ouest du pays, un séisme cause la mort d'au moins 2.000 personnes et fait près de 12.000 blessés. - Le 15 avril, quatre soldats allemands sont tués et cinq blessés dans une attaque en **Afghanistan**.

L'esprit du monde

La beauté est une source inépuisable de joie pour celui qui sait la découvrir.
Alexis Carrel

Le truc de la semaine

Pour éviter que les enfants en bas âge ne se blessent à leur contact, protégez le bout de vos objets pointus (aiguilles à tricoter, ciseaux) en y piquant un bouchon de liège. C'est simple et... rassurant !

Les tablettes de l'Histoire

Le 9 avril 1821, naissance, à **Paris**, de l'écrivain et poète **Charles Baudelaire**.

Le 10 avril 1967, **Liz Taylor** reçoit un deuxième **Oscar** pour son rôle dans «*Qui a peur de Virginia Woolf ?*».

Le 12 avril 1981, lancement de **Columbia**, première navette spatiale américaine, 20 ans jour pour jour après le vol du premier homme dans l'espace.

Le 14 avril 1986, décès de l'écrivain **Simone de Beauvoir** qui fut notamment la compagne du philosophe **Jean-Paul Sartre**.

Le 15 avril 1912, le **Titanic** fait naufrage. Pour un total de 2223 passagers, il n'était équipé de canots de sauvetage que pour 1.500 personnes.

Savez-vous que ?

Que notre **Terre** compte aujourd'hui 6,9 milliards d'habitants. Si l'accroissement de population se poursuit comme à l'heure actuelle, soit plus de 80 millions de personnes par an, nous devrions être entre 8 et 12 milliards aux environs de l'année 2025.

Que c'est à **Java** et **Sumatra** que vous pourrez admirer la plus grande fleur connue sur notre planète. Il s'agit de la "*rafflesia arnoldi*" dont le diamètre peut atteindre 91 centimètres, pour une épaisseur allant jusqu'à 2 centimètres. Son poids, quant à lui, varie entre... 6 et 7 kilos !

Que la césarienne aurait donné son nom à **Jules César**, et non le contraire. En effet, **Jules** serait né, selon la légende, d'une coupe pratiquée sur le ventre de sa mère. En latin, couper se dit caedere, qui est la racine du mot césarienne...

Que le record du monde de chute libre en parachute est détenu par un **Russe**, **E. Andreyev**, depuis le 1^{er} novembre 1962. Il a effectué ce jour-là une descente de 24.540 mètres avant d'ouvrir son parachute. Le saut à partir d'une telle altitude nécessite toutefois un équipement spécial, pressurisé, et un apport artificiel en oxygène.

Que le **Rubik's cube**, ce petit cube dont les faces ont chacune une couleur différente, et qu'on peut manipuler dans tous les sens, possède 43.252.003.274.489.856.856.000 combinaisons. Et malgré cela, le record du monde pour reconstituer le cube est de 23 secondes 35 centièmes !

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1ÈRE RONDE DE LA CAB

Dimanche 17 avril

*inscription:
04.95.55.18.72*

Place St Nicolas

14 h course enfants - 18 h course adultes



Conception - réalisation: service des sports CAB

Communauté d'Agglomération de Bastia

Bastia - Furiani - San Martino di Lota - Santa Maria di Lota - Ville di Pietrabugno

la maison fait son **SALON**

www.salonmaison.fr

82%
des exposants
renouvellent
leur
participation

LE SALON DES PROFESSIONNELS DE LA MAISON ET DE LA DÉCORATION



Offrez-vous
une vitrine
incontournable !

6^{ème} édition

BASTIA
Place St Nicolas
du 14 au 17
avril 2011

EVENT'COM
ORGANISATION

N° Tél. 04 95 10 70 74